

Pré-diagnostic
Sociodémographique et économique
SCOT du Pays des Vosges Saônoises
Octobre 2016



Table des matières

Préambule	4	3. Dynamiques économiques.....	39
1. Atlas.....	9	3.1 La fragilité de la population active.....	39
2. Dynamiques démographiques et résidentielles.....	17	3.2 Un emploi largement tourné vers le tertiaire.....	41
2.1 Dynamiques démographiques	17	3.3 Des actifs mobiles	43
2.1.1 Une évolution contrastée de la population depuis 1968 et des disparités locales.....	17	3.4 Un tissu économique industriel et artisanal encore bien présent	45
2.1.2 Une population vieillissante et moins de jeunes actifs.....	20	3.5 Un commerce marqué par le phénomène de vacance.....	46
2.1.3 Des ménages plus nombreux mais de taille réduite	22	3.6 Une agriculture en difficulté mais qui possède des atouts.....	47
2.1.4 Une population qui se fragilise.....	23	3.7 Une forêt très étendue mais sous-exploitée.....	53
2.2 Dynamiques résidentielles	25	3.8 Une activité touristique à structurer.....	55
2.2.1 Un parc de logements essentiellement tourné vers la maison individuelle	25	Premiers enjeux.....	58
2.2.2 Un parc social contrasté.....	28	4. Eléments de diagnostic environnemental.....	60
2.2.3 Une offre de logements neufs importante, essentiellement située sur le territoire de la CCPL.....	29		
2.3 Des services et équipements assez hétérogènes sur le territoire.....	31		
2.4 Déplacements.....	35		
2.4.1 Une forte prégnance de la voiture individuelle.....	35		
2.4.2 Une offre en transports collectifs limitée	36		
2.4.3 Les modes de transport alternatifs encouragés mais encore très ponctuels.....	38		

Les villages du Pays présentent différents types de morphologies urbaines, du village linéaire au village groupé.

Le **village-rue** est formé d'une succession de constructions de part et d'autre d'une route ; il est issu d'un groupement progressif de maisons ou de fermes. Il n'y existe pas de réel autre espace public que la rue elle-même. Les propriétés agricoles, accessibles par l'arrière de la parcelle, ont accès directement sur la voie publique.



Alaincourt (ViaMichelin.fr) – Village rue

Le **village en intersection** et le **village en étoile** sont des variantes du village-rue dans lesquelles les constructions sont implantées de part et d'autre de deux ou plusieurs voies qui se croisent. Les constructions s'implantent de manière linéaire le long de ces voies, sans épaisseur. Les rues peuvent mener à des hameaux. De l'intersection des rues naît une place ou une placette avec l'église. Ces villages sont issus de villages-rue qui se sont étoffés.



Palante et Lyoffans (Via Michelin.fr) – Villages en intersection

Le **village groupé** est quant à lui issu d'une organisation urbaine avec un maillage de voies plus développé. Des ilots se forment entre un réseau de voies principales et de voies secondaires. Il comporte un espace public central.



Saint-Barthélémy (ViaMichelin.fr) – Village groupé

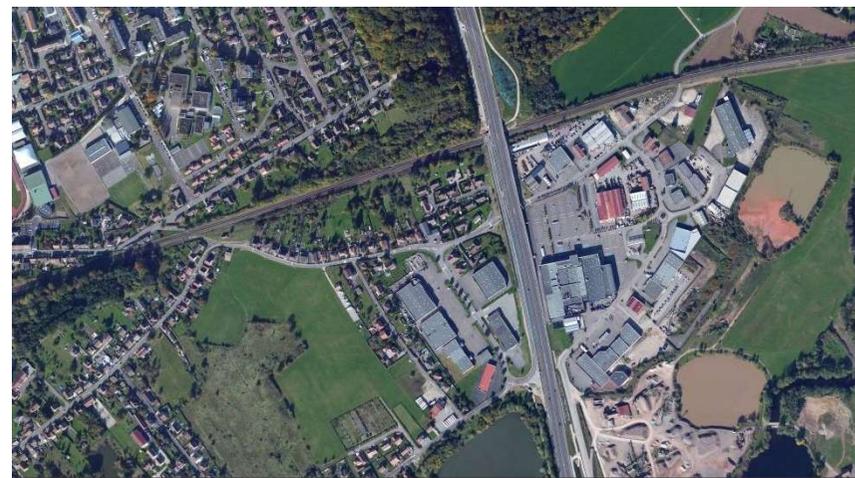
Ces villages sont témoins de l'activité agricole et industrielle d'antan avec la présence de nombreuses fermes et de bâtiments industriels, toujours en activité ou non.

Ils ont évolué au fil du temps et accueillent aujourd'hui des **lotissements**, souvent en extension des centres historiques, consommateurs d'espace mais répondant à la demande des ménages, ainsi que de vastes zones commerciales et/ou artisanales. Cela participe à l'éloignement des habitants par rapport aux centralités et donc à la fragilisation de ces centralités (vacance du parc de logements et des commerces).



Magny-Vernoy (ViaMichelin.fr)

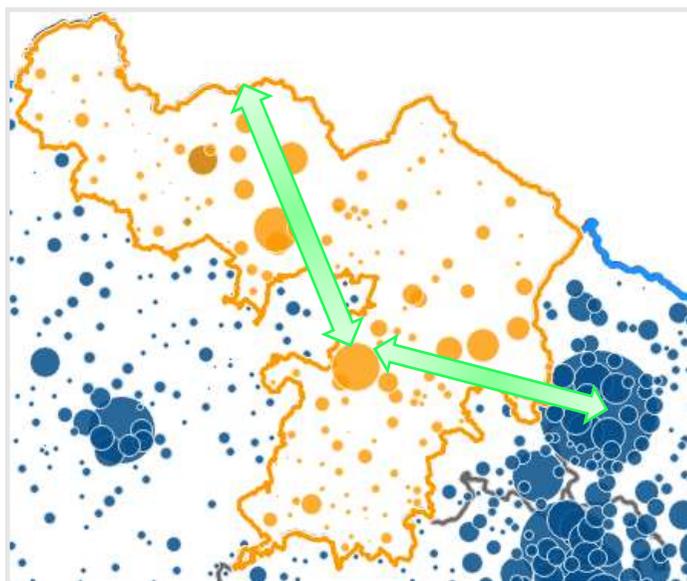
Le développement des **zones d'activités**, nécessaires au dynamisme du territoire, induit des pressions sur le paysage. L'aménagement de ces secteurs à vocation économique, de par la volumétrie des bâtiments, leur implantation et leur architecture, ne favorise pas leur intégration paysagère. Aussi, la rupture avec l'espace agricole ou forestier est prégnante dans le paysage. Aucune transition n'est créée pour favoriser une meilleure insertion de ces sites implantés en périphérie des villes ou villages.



ZA La Saline – Lure (BingMaps.fr)

Les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbanisés changent au fil du temps. Les surfaces artificialisées progressent au détriment des premières. En effet, l'urbanisation récente a souvent été réalisée en extension des villes et villages. Elle présente ainsi des impacts sur le paysage et notamment au niveau des entrées de ville.

La **trame urbaine** est polycentrique mais sans présenter de réel noyau. Les villes de plus de 2 000 habitants sont situées sur l'axe Belfort-Lure-Epinal.

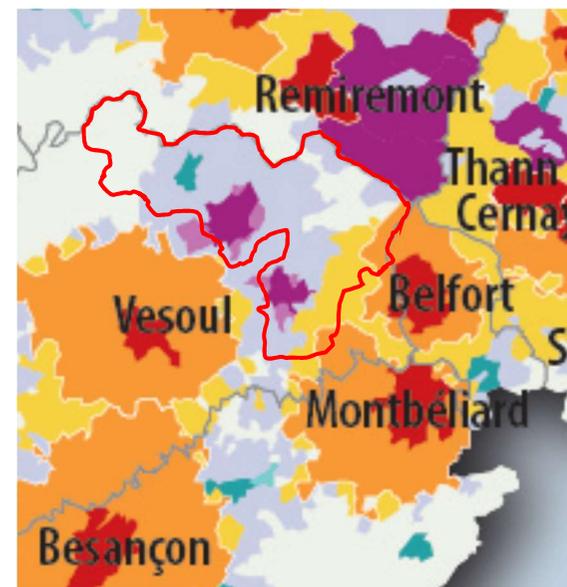


Source : OSER Franche-Comté, RP 2013

L'armature urbaine est constituée de 2 pôles majeurs (Lure et Luxeuil-les-Bains) situés sur la dorsale reliant Belfort à Epinal. Le maillage interne est complété par un réseau de bourgs-relais. Un équilibre existe entre ces deux pôles avec Lure plutôt économique et administratif et Luxeuil-les-Bains plus tourné vers le tourisme et les services ; cet équilibre est à préserver afin de ne pas faire entrer les territoires en concurrence.

De plus, l'articulation des pôles de différents niveaux et du tissu rural est à renforcer afin de ne pas les opposer mais plutôt de montrer leur complémentarité et créer de nouvelles dynamiques territoriales. La solidarité entre les territoires d'axes et les zones plus rurales devra être recherchée dans un objectif de structuration, de centralisation des services.

Le territoire, à dominante rurale, n'est pas réellement polarisé de l'intérieur ; il est de ce fait **très dépendant des pôles extérieurs** que sont les agglomérations de Belfort-Montbéliard, Vesoul et Epinal-Remiremont, que ce soit en termes d'emplois ou de services. Le caractère rural du territoire peut être tempéré dans sa partie Est qui est incluse dans l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard et qui fonctionne donc en étroite relation avec ce territoire urbain, mais le caractère villageois demeure.

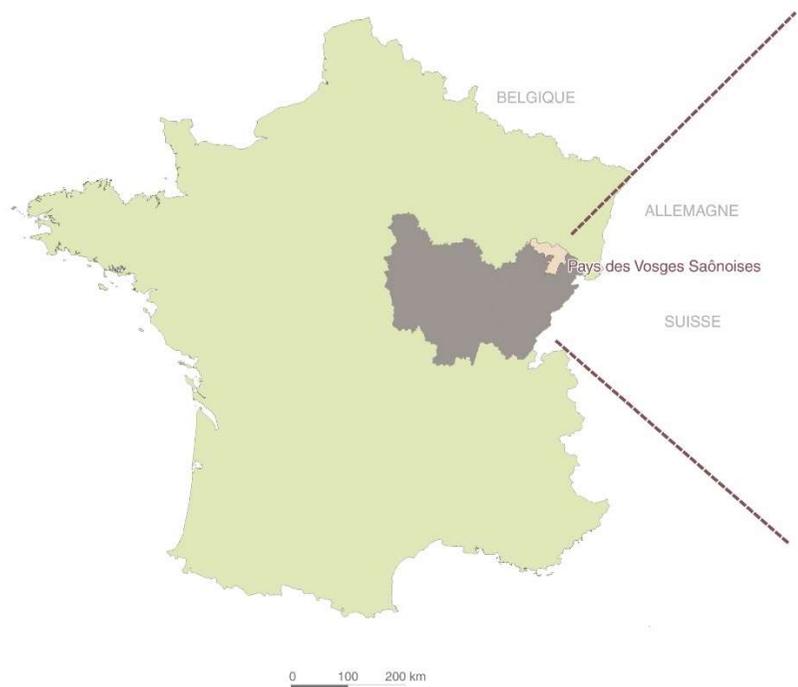


Source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

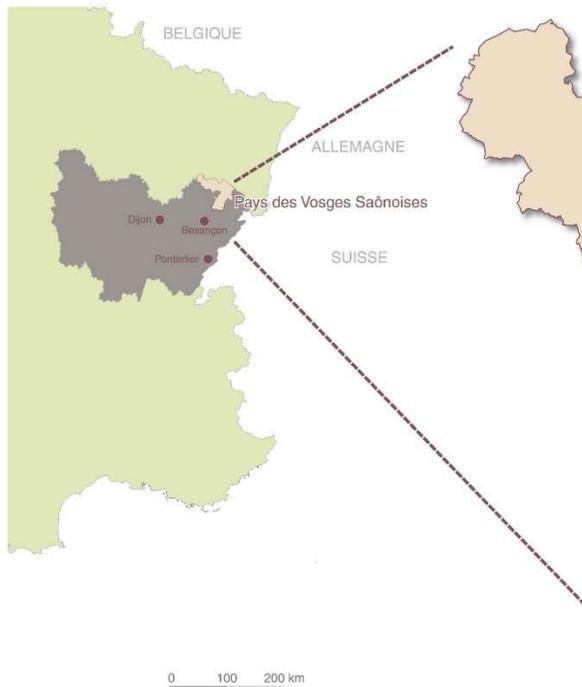
Le Pays devra se développer pour faire poids vis-à-vis de ces centres urbains en proposant une alternative à travers les richesses qu'il offre, tout en tirant profit de ce que les « centralités extérieures » peuvent lui apporter.

1. Atlas

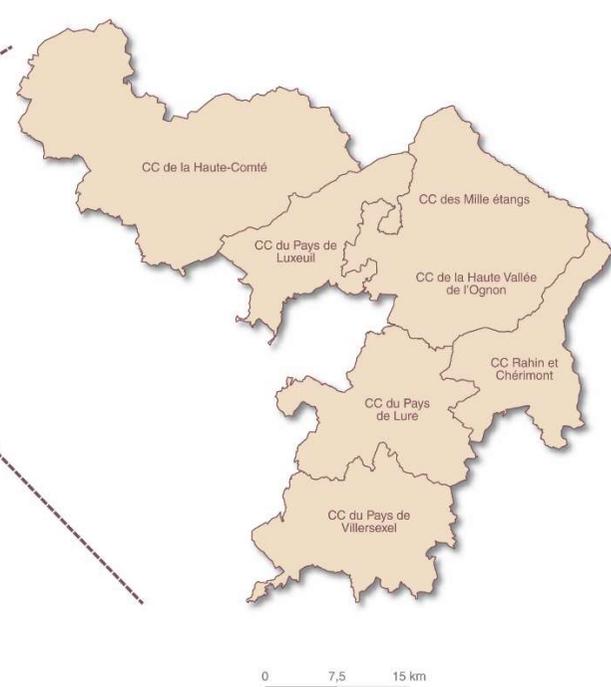
Localisation du Pays des Vosges Saônoises en France



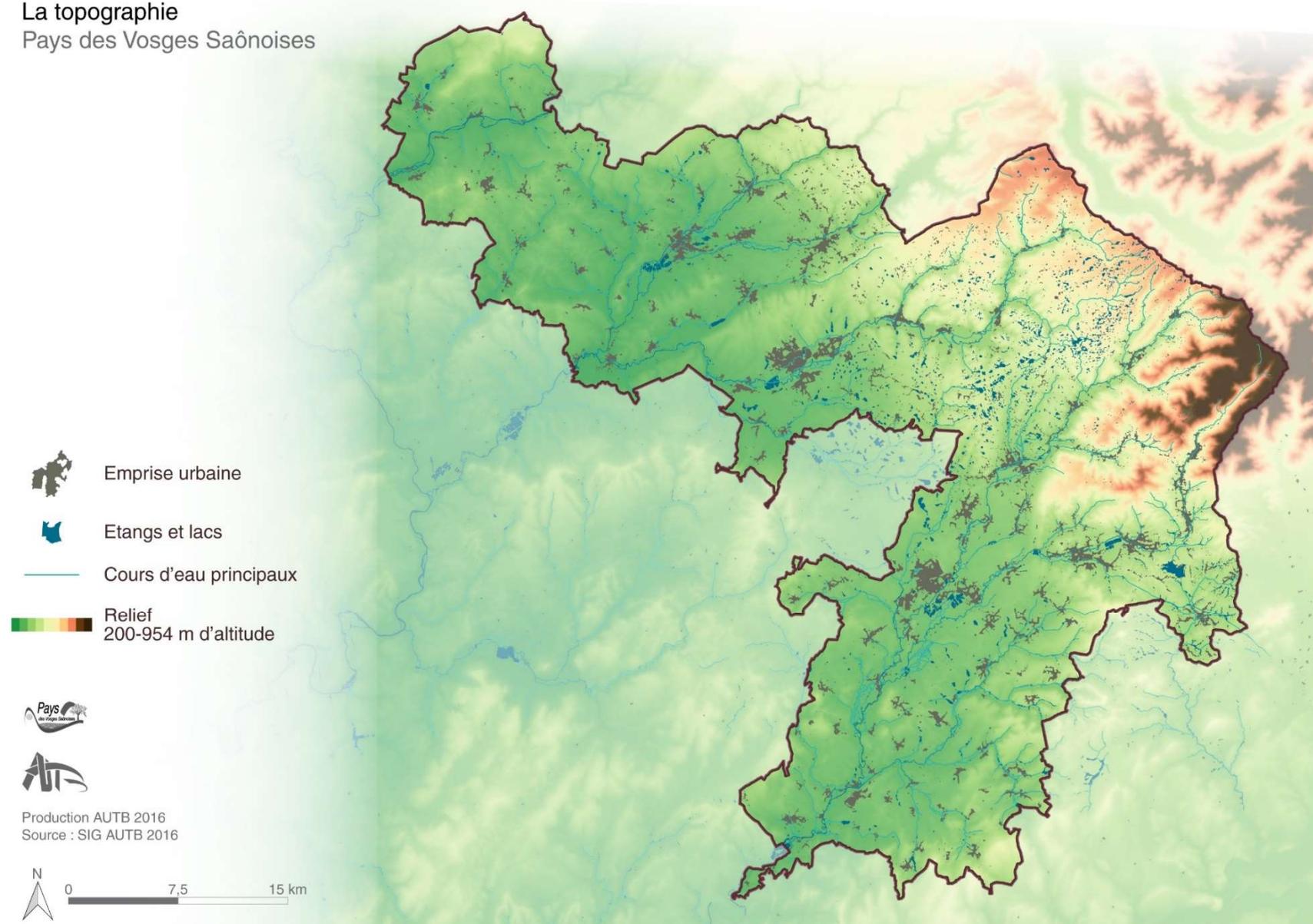
Le Pays des Vosges Saônoises en Bourgogne - Franche-Comté



Le Pays des Vosges Saônoises



La topographie Pays des Vosges Saônoises



Géologie

Pays des Vosges Saônoises

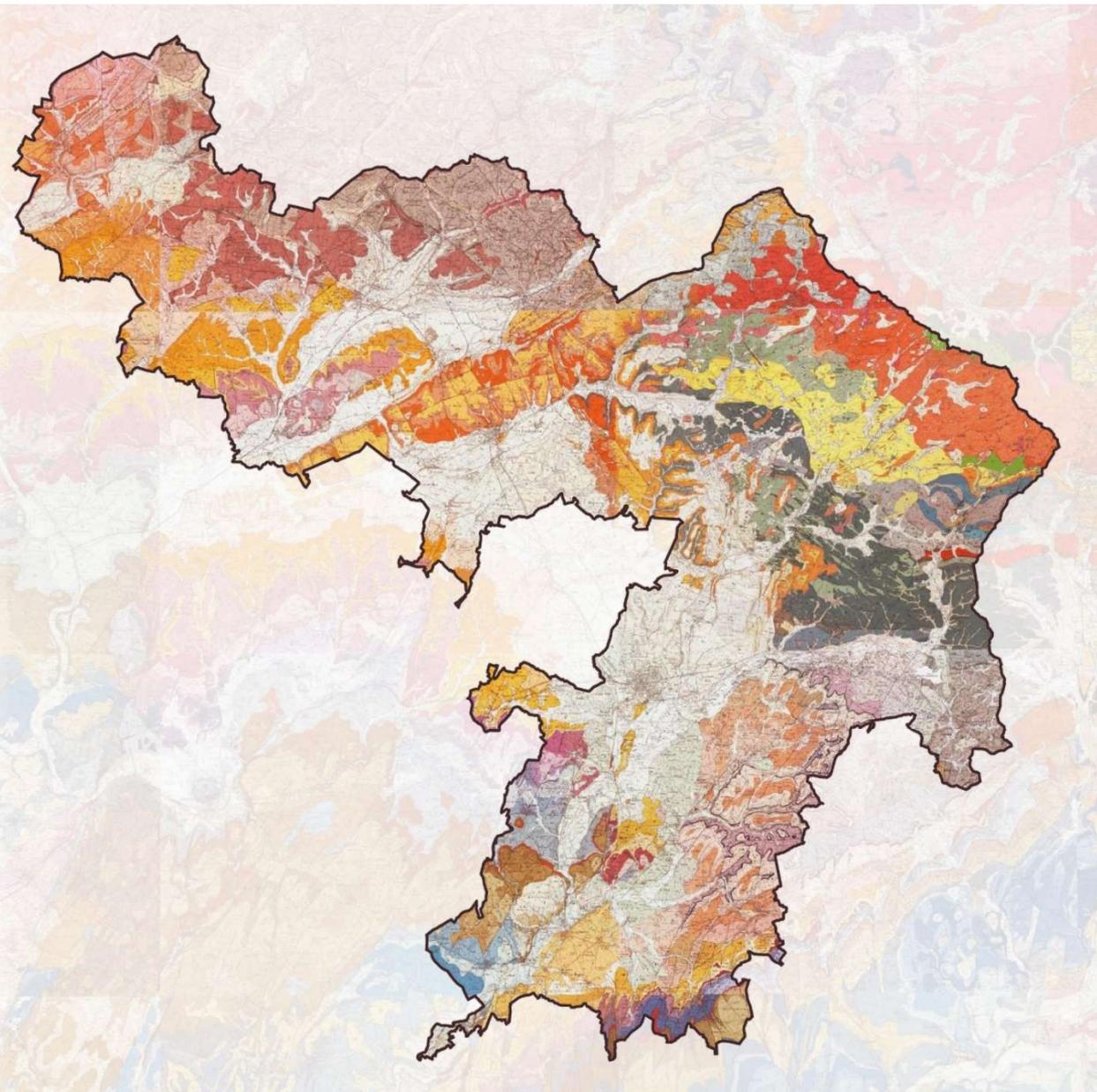
Principales roches présentes

-  Alluvions actuelles
-  Grès bigarrés
-  Calcaires d'époques différentes
-  Calcaire à polypiers
-  Calcaire et calcaire oolitique
-  Marnes
-  Colluvions et schistes gréseux
-  Calcaires du Muschelkalk moyen
-  Quartz filonien
-  Granite des ballons
-  Slits

Production AUTB 2016
Source : SIG AUTB 2016,
flux wms BRGM 2016



0 7,5 15 km

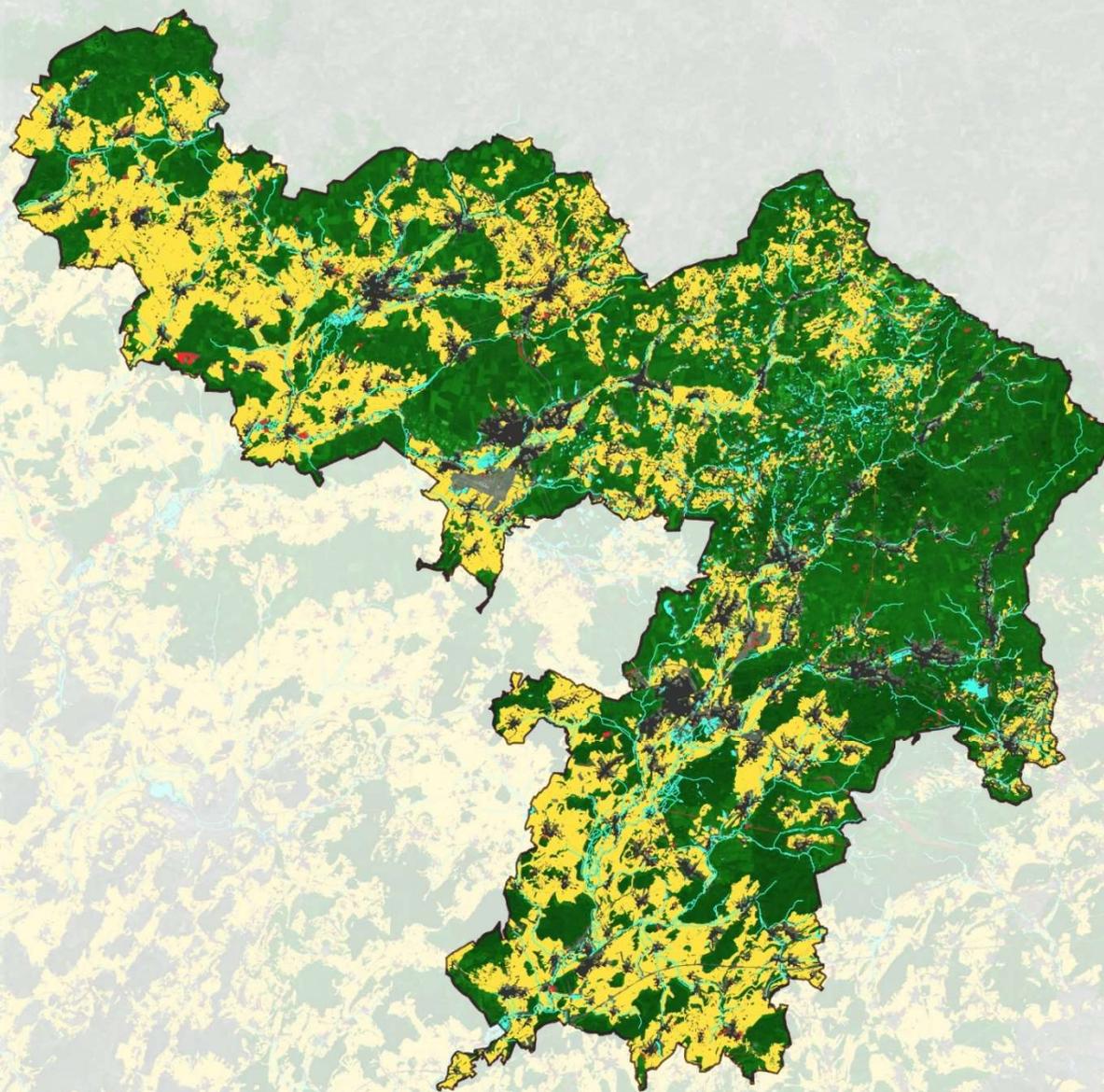


Occupation du sol Pays des Vosges Saônoises

-  Emprise urbaine
-  Hydrographie
-  Agriculture
-  Bois, forêts, forêts ouvertes
-  Plantations, horticulture, viticulture



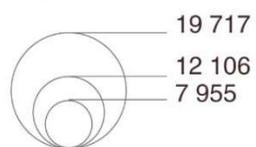
Production AUTB 2016
Source : SIG AUTB 2016
Google Satellite, 2016



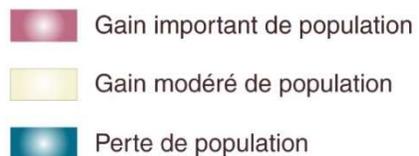
Démographie par EPCI

Pays des Vosges Saônoises

Population en 2013



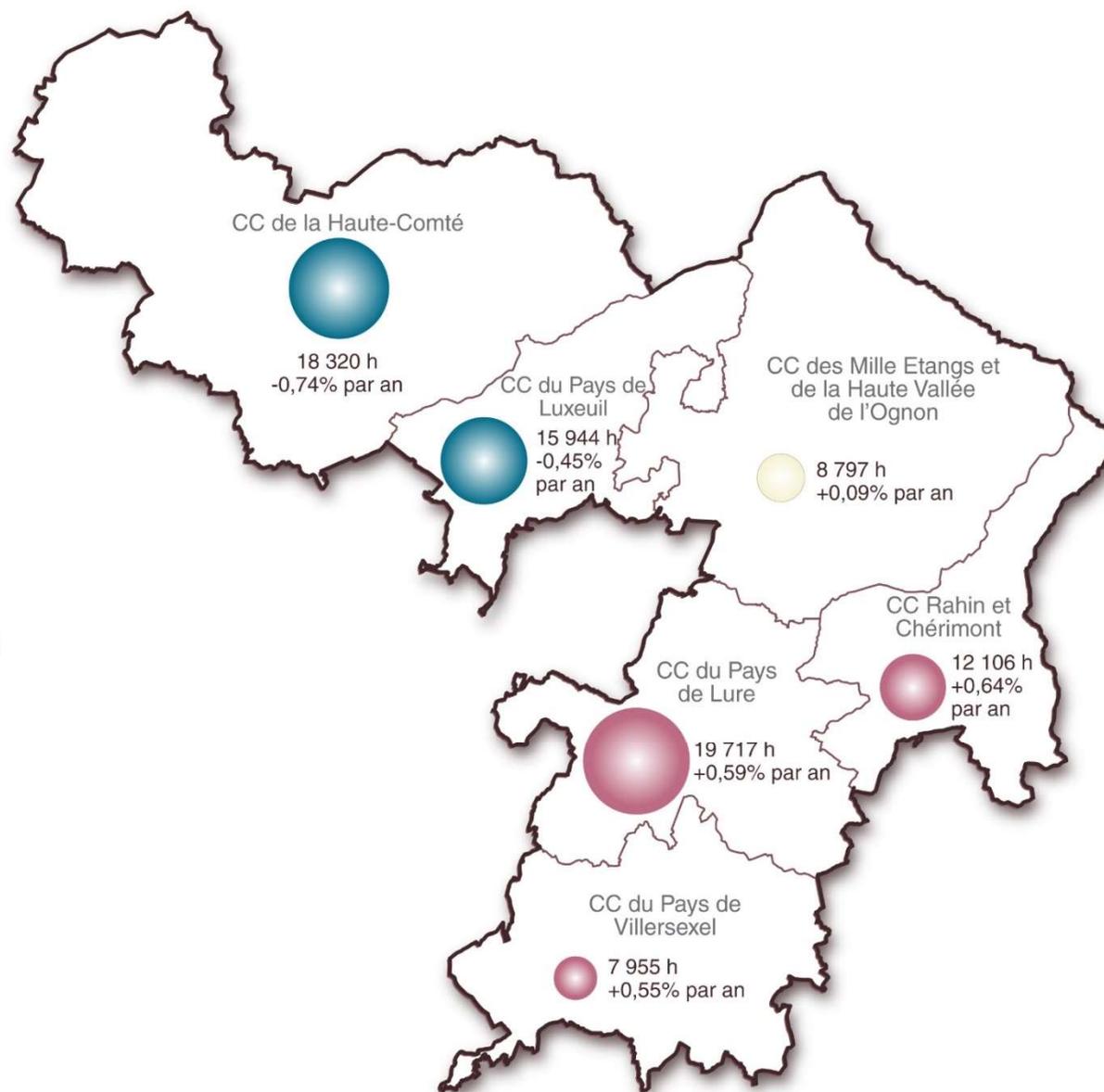
Évolution de la population depuis 1999



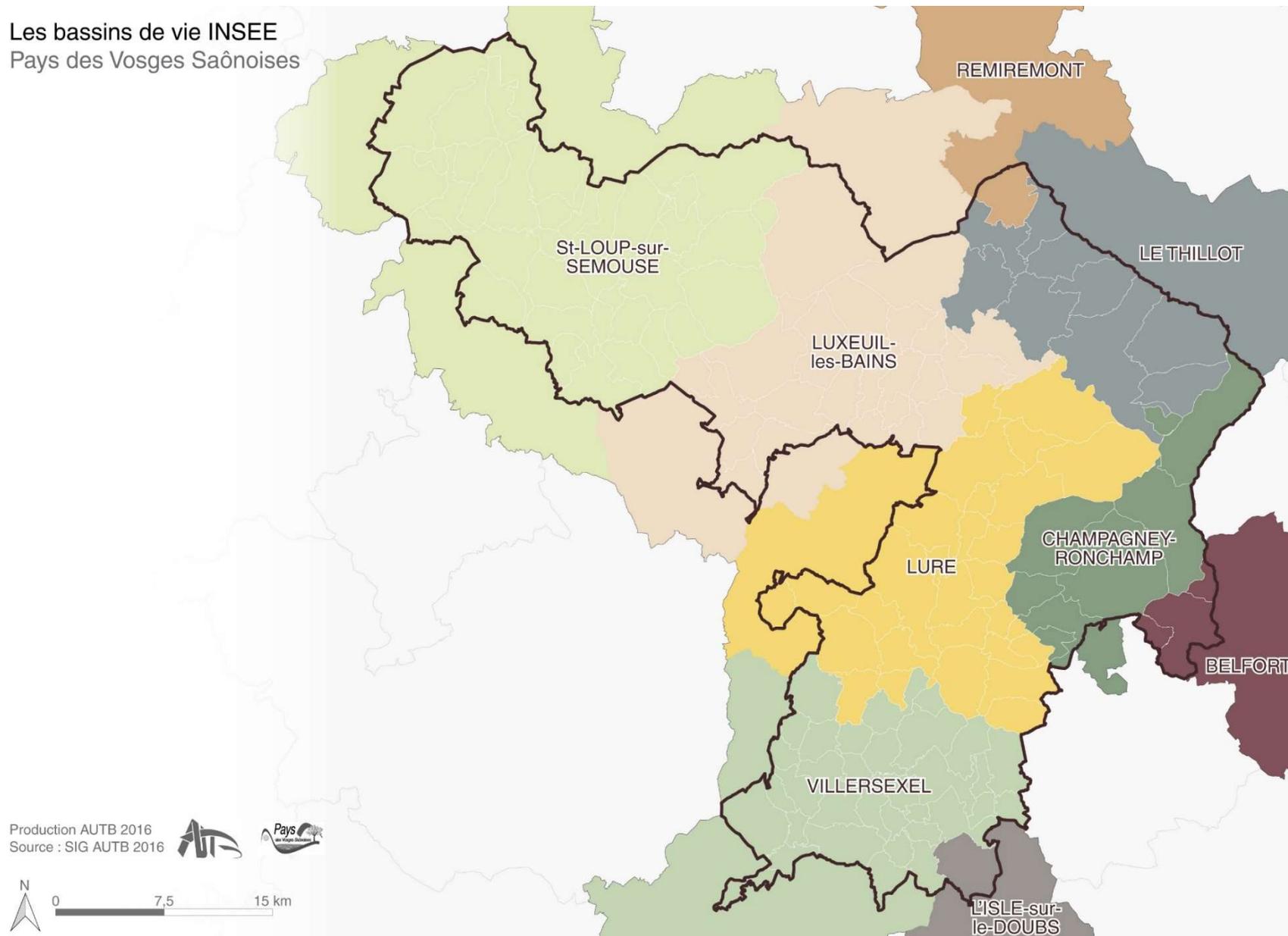
Limites administratives
des EPCI en 2017

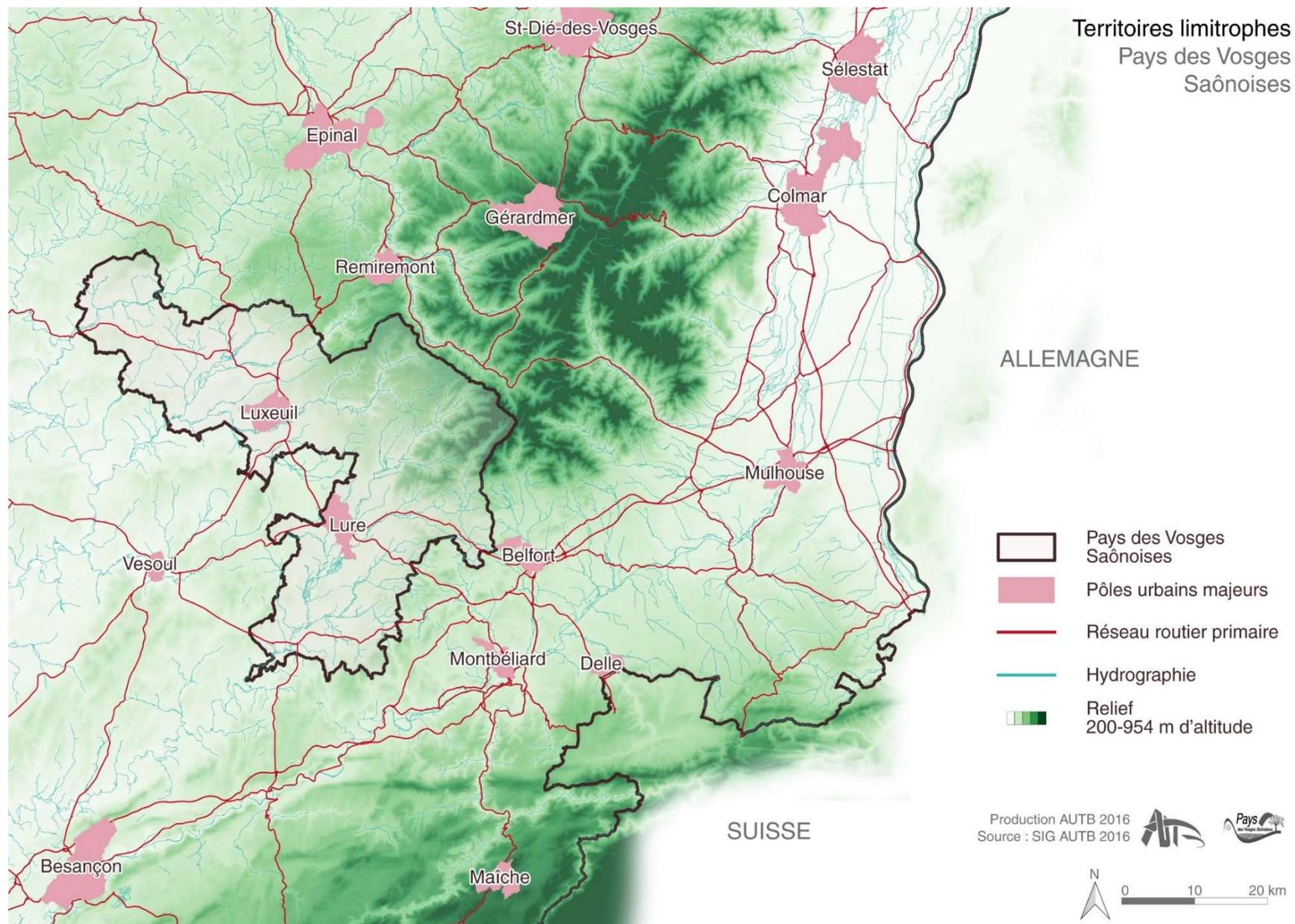
Production AUTB 2016

Source : SIG AUTB 2016,
INSEE 2013

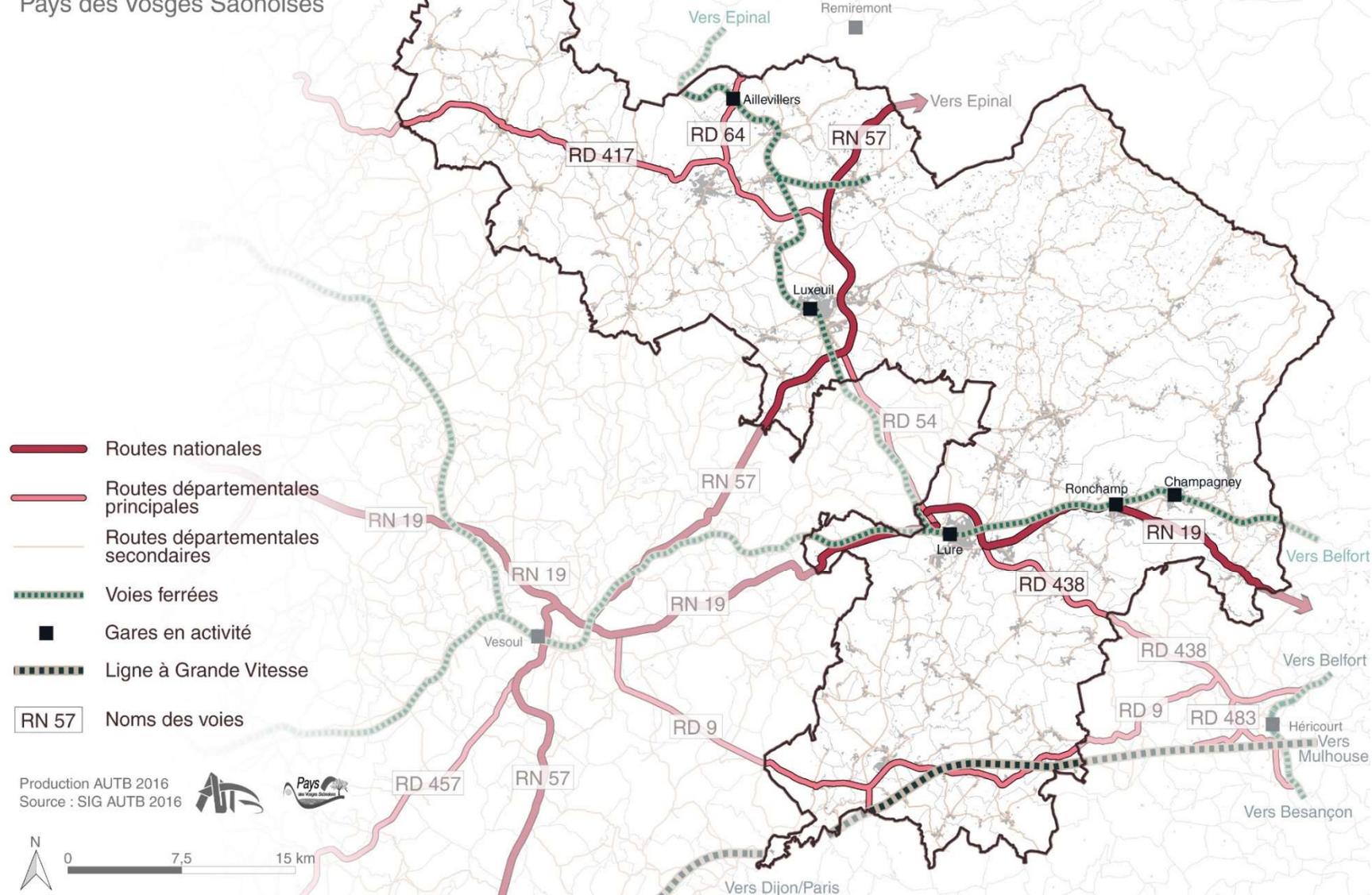


Les bassins de vie INSEE
Pays des Vosges Saônoises





Les principales infrastructures routières et ferrées Pays des Vosges Saônoises



2. Dynamiques démographiques et résidentielles

2.1 Dynamiques démographiques

2.1.1 Une évolution contrastée de la population depuis 1968 et des disparités locales

Communautés de communes	Nombre de communes	Population totale	Densité
Haute-Comté (CCHC)	38	18 966	41.9
Pays de Luxeuil (CCPLX)	13	14 859	131.8
Pays de Lure (CCPL)	24	20 209	99.6
Pays de Villersexel (CCPV)	34	8 194	39.9
Mille Etangs (CCME)	16	4 187	21.8
Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO)	13	6 520	32.8
Rahin et Chérimont (CCRC)	10	12 483	78.5
PAYS DES VOSGES SAÛNOISES	148	85 418	51.6

Source : INSEE, RP 2013

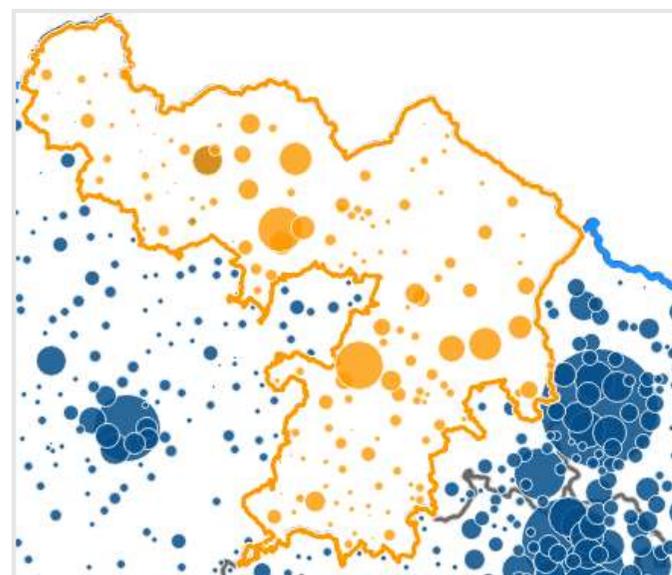
Au 1^{er} janvier 2013, le Pays des Vosges Saônoises compte **85 418 habitants** répartis de manière très inégale sur un territoire de 1 523 km².

La **densité** moyenne est faible avec 56 habitants au km² ; elle varie entre 21 et 131 habitants / km². Les communautés de communes du sud et du nord sont nettement moins denses que les communautés de communes du centre. De plus, à l'intérieur des territoires, les variations sont fortes entre les bourgs-centres et les communes rurales. Globalement, la population se concentre le long de l'axe Belfort – Champagney – Lure – Luxeuil-les-Bains – Remiremont.

Les 2 villes les plus importantes, Lure et Luxeuil-les-Bains, comptent à elles seules près d'1/5 de la population du Pays. Au total, seules 9 communes ont plus de 2 000 habitants et regroupent plus de 40% de la population du Pays.

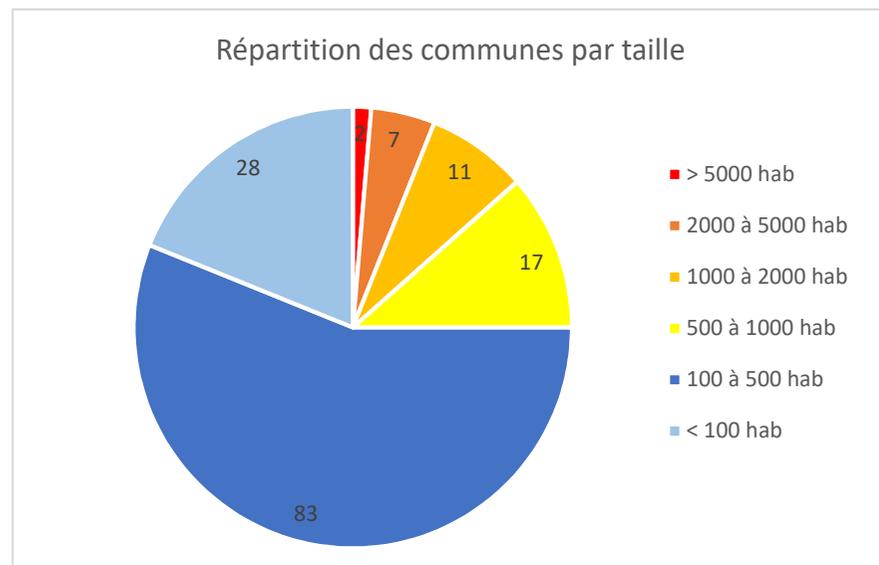
Commune	Territoire	Nombre d'habitants
Lure	CCPL	8 596
Luxeuil-les-Bains	CCPLX	7 393
Fougerolles	CCHC	3 940
Champagney	CCRC	3 884
Saint-Loup-sur-Semouse	CCHC	3 374
Ronchamp	CCRC	2 937
Saint-Sauveur	CCPLX	2 071
Froideconche	CCPLX	2 036
Plancher-Bas	CCRC	2 006

Source : INSEE, RP 2013



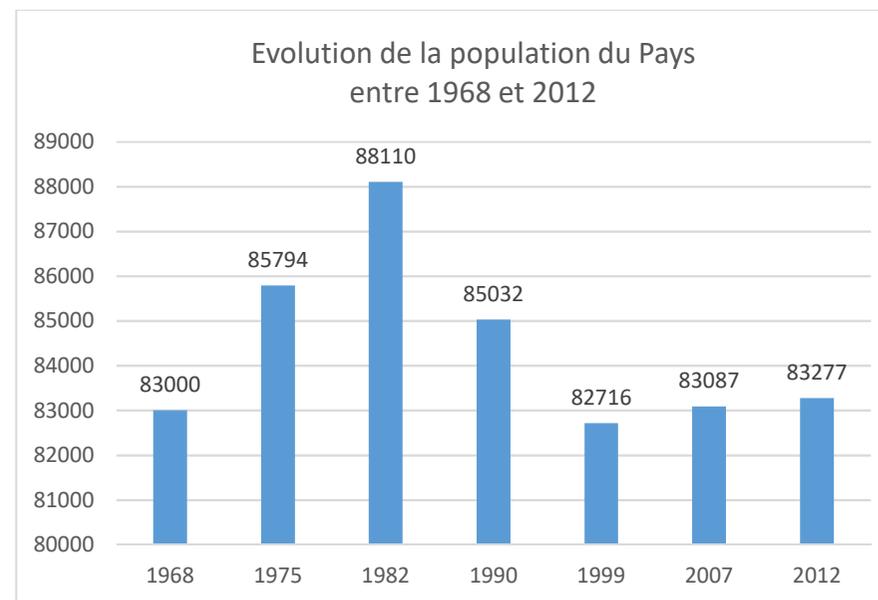
Source : OSER Franche-Comté, RP 2013

Les communes de petite taille sont fortement représentées : 111 comptent moins de 500 habitants, soit près des 3/4.



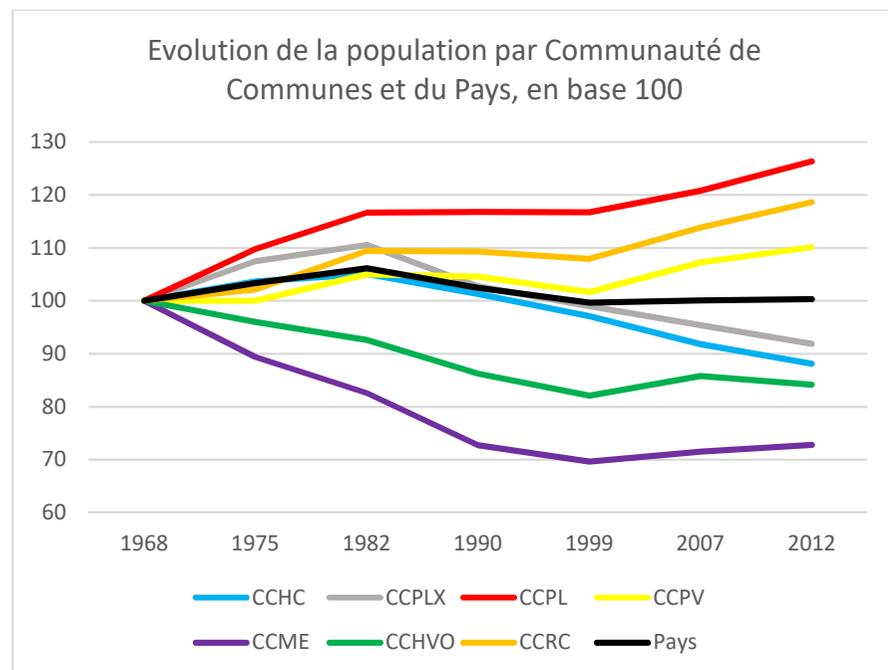
Source : INSEE, RP 2013

La population a fortement augmenté entre 1968 et 1982, période au cours de laquelle le Pays a gagné plus de 5 000 habitants. Mais elle a baissé jusqu'en 1999 pour retrouver une population quasi équivalente à celle de 1968 ; cette diminution est notamment due aux transformations de l'économie locale. Depuis le recensement de 1999, on observe une légère croissance de la population du Pays.



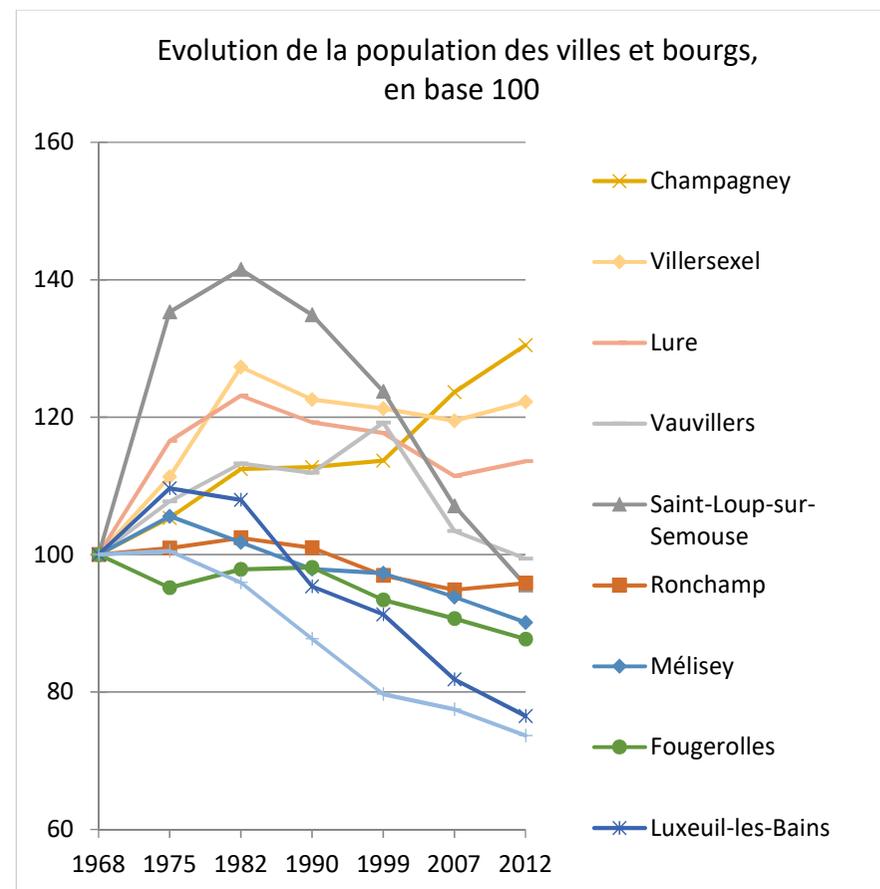
Source : INSEE, RP 2012

Cette évolution n'est pas homogène sur le territoire. Certaines communautés de communes gagnent des habitants (CCPL, CCRC et CCPV), du fait de la proximité de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard et de la dynamique de périurbanisation, et d'autres, plus éloignées des centres régionaux, en perdent. Les CCME et CCHVO ont perdu une forte proportion de leur population depuis 1968, cependant ce phénomène tend à s'estomper contrairement aux CCHC et CCPLX pour lesquelles la décroissance se poursuit, liée au contexte économique (déindustrialisation et diminution des effectifs de la base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains notamment).



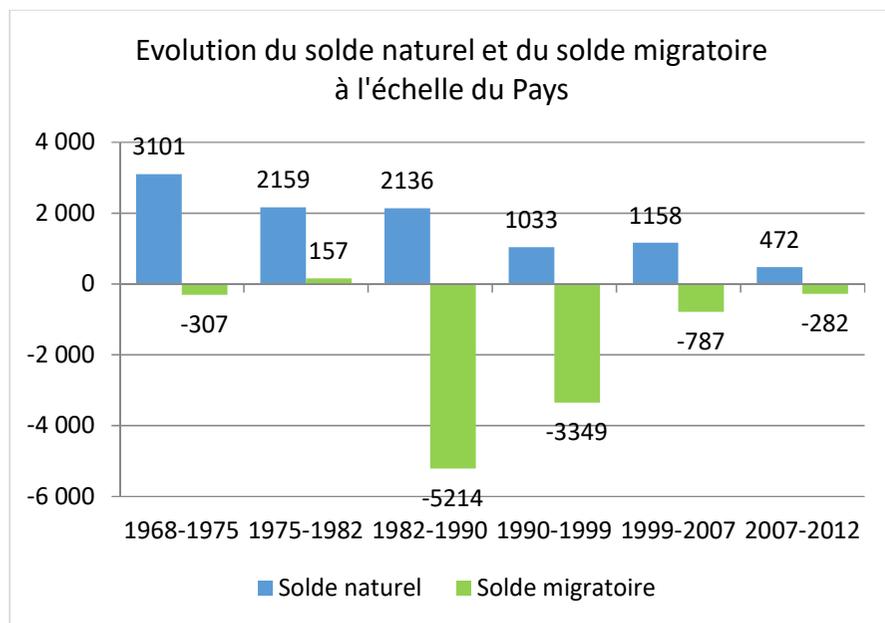
Source : INSEE, RP 2012

Cette tendance s'observe également au niveau des bourgs et villes. Seules Champagney, Villersexel et Lure gagnent de la population. Champagney est passée de 2 912 habitants en 1968 à 3 799 en 2013 soit un gain brut de population de 30%, du fait de la périurbanisation de Belfort-Montbéliard. Lure et Villersexel semblent quant à elles amorcer une reprise depuis 2008. Par contre, les autres bourgs et villes perdent des habitants. Saint-Loup-sur-Semouse a perdu plus de 1 600 habitants entre 1982 et 2013, soit 1/3 de sa population. De même Luxeuil-les-Bains est passée de 10 105 habitants en 1975 à 7 026 en 2013 et Faucogney-et-La-Mer de 786 à 568 sur la même période.



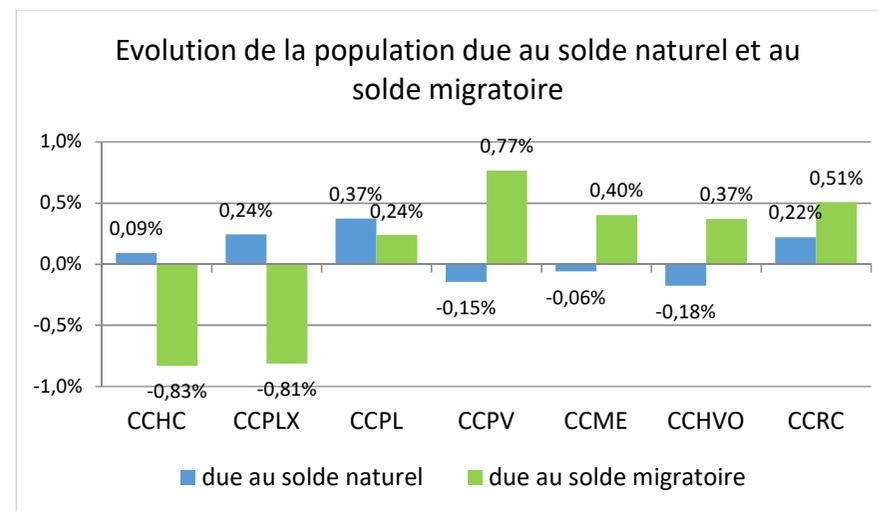
Source : INSEE, RP 2012

Cette évolution résulte à la fois du **solde naturel** (différence entre les naissances et les décès) et du **solde migratoire** (différence entre les arrivées et les départs de population). Le solde naturel reste positif à l'échelle du Pays mais avec toutefois un écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès qui se resserre. Le taux de natalité a chuté de 17,2 ‰ entre 1968 et 1975 à 11,2‰ entre 2007 et 2012. Le taux de mortalité est passé de 11,9‰ à 10‰ sur cette même période.



Le solde migratoire est négatif dans les CCHC et CCPLX. Il est redevenu positif dans les autres communautés de communes depuis les années 2000. Seule exception, la CCRC qui a presque toujours connu un solde migratoire positif ; celui-ci croît depuis 1999. Les territoires du nord apparaissent donc nettement moins attractifs que les autres, et surtout que celui de la CCRC qui bénéficie de la proximité de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard (périurbanisation).

Concernant les pôles principaux, seules les communes de Champagny et Villersexel ont un solde migratoire positif.



Au global, sur la période 1999-2012, le Pays des Vosges Saônoises a un solde naturel positif (+0,15%) mais un solde migratoire négatif (-0,10%) alors que le Département a des soldes positifs (respectivement + 0,21% et +0,12%).

Enjeux :

- **Maintien de la population**
- **Attractivité des territoires**

2.1.2 Une population vieillissante et moins de jeunes actifs

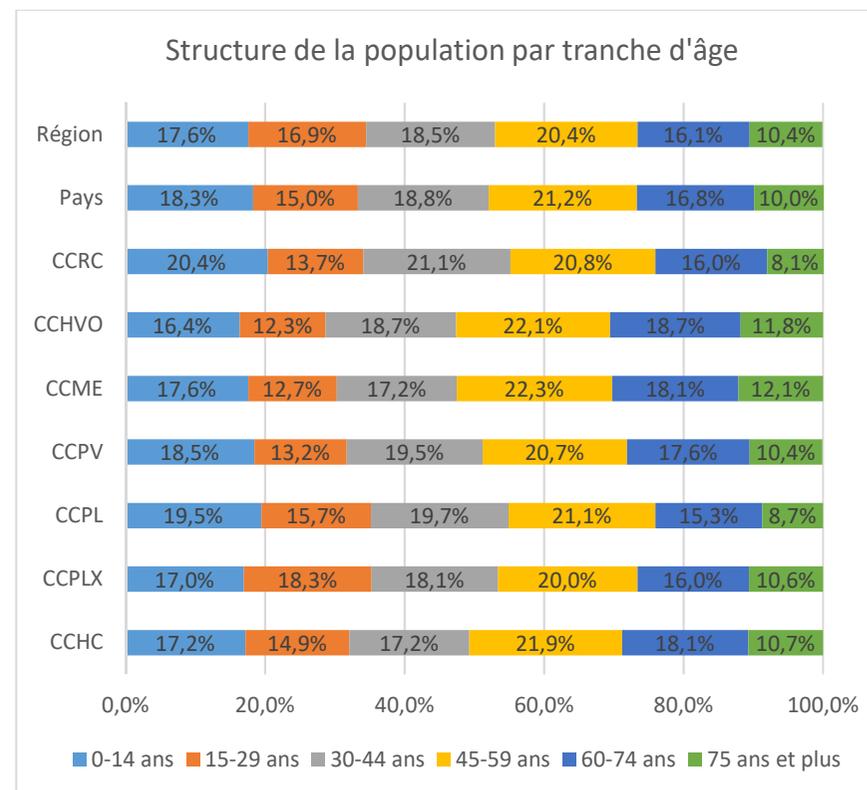
En 2012, 33,3% de la population du Pays a moins de 30 ans et 19,4% a plus de 65 ans. Ces chiffres sont respectivement de 33,5 et 19,7 à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté et 36,5 et 17,7 à l'échelle nationale.

La part des personnes de 65 ans et plus varie d'un peu plus de 17% pour les CCPL et CCRC à plus de 22% dans les CCME et CCHVO.

	Evolution 1999-2012					
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CCHC	- 774	- 1 144	- 982	298	250	480
CCPLX	- 577	- 645	- 803	182	190	521
CCPL	335	- 542	- 35	735	428	567
CCPV	192	- 240	60	173	250	188
CCME	77	- 117	- 117	202	- 41	172
CCHVO	10	- 224	- 41	218	26	157
CCRC	367	- 188	186	257	263	223
Pays	- 372	- 3 100	- 1 732	2 065	1 365	2 307
BFC	- 5 606	- 56 733	- 54 358	69 529	57 229	79 089

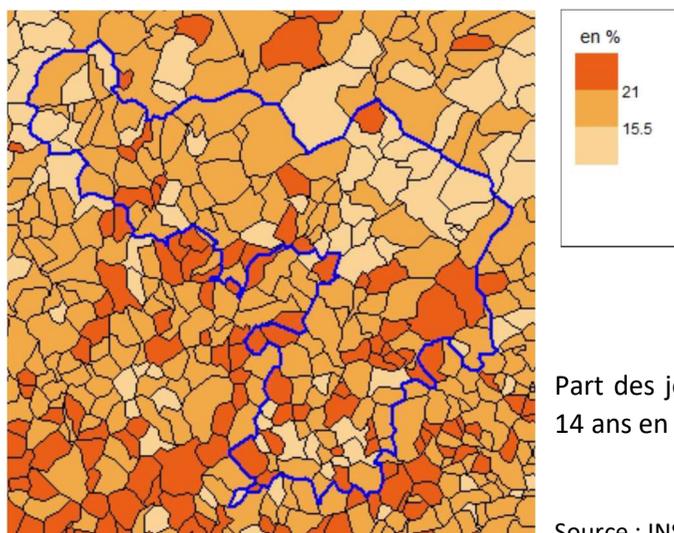
Source : INSEE, RP 2012

La structure par âge se modifie entre 1999 et 2012 avec les classes d'âge les plus jeunes moins représentées et les classes d'âge les plus avancées en augmentation. A l'échelle du Pays, les plus de 45 ans sont en augmentation alors que les moins de 45 ans voient leur nombre baisser. Le phénomène de **vieillesse de la population** est avéré (de même qu'aux niveaux régional et national). Il se pose d'autant plus que les secteurs avec le taux le plus important sont les secteurs les plus ruraux, les plus éloignés et les plus montagneux. Ce phénomène soulève la question de l'éloignement des personnes âgées, de leurs déplacements et de la dépendance.



Source : INSEE, RP 2012

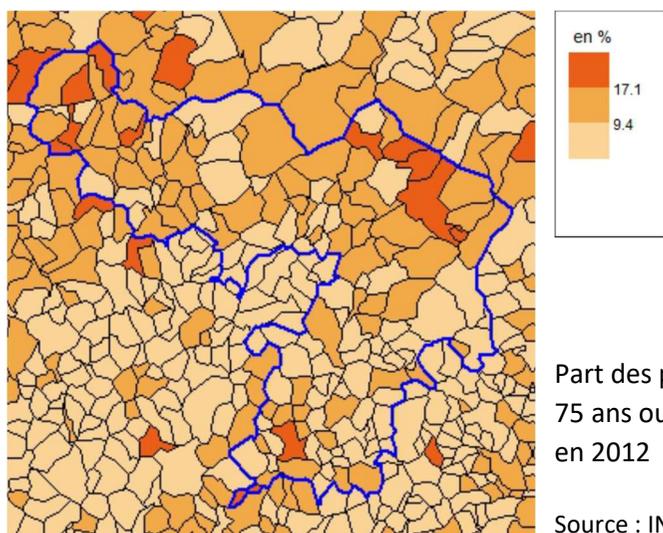
Des disparités s'observent toutefois entre les territoires du Pays : la CCRC et la CCPL comptent moins de personnes âgées de 60 ans et plus et une plus forte proportion de jeunes de moins de 15 ans, du fait de l'arrivée de familles avec enfants.



Part des jeunes âgés de 0 à 14 ans en 2012

Source : INSEE, RP 2012

La part des jeunes de 0 à 14 ans est plus importante dans la partie sud du Pays et corrélativement celle des personnes de 75 ans et plus dans la partie nord.



Part des personnes âgées de 75 ans ou plus en 2012

Source : INSEE, RP 2012

Enjeux :

- **Adaptation de l'offre de services**
- **Mobilité des personnes âgées**
- **Dynamisme du territoire**

2.1.3 Des ménages plus nombreux mais de taille réduite

Le Pays compte **35 871 ménages** en 2012, soit 10 175 de plus qu'en 1968 (+40%) alors que la population croît bien plus lentement (+0,3%).

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	83 000	85 794	88 110	85 032	82 716	83 087	83 277
Ménages	25 696	27 604	29 880	30 928	32 675	34 904	35 871
Taille des ménages	3,2	3,1	2,9	2,7	2,5	2,4	2,3

Source : INSEE, RP

Pour 90 habitants supplémentaires sur le Pays dans l'intervalle 2007-2012, on compte 956 ménages supplémentaires. L'évolution de la population et celle des ménages est très différente et modifie la structure des ménages. La diminution du nombre de personnes par ménage s'explique par le phénomène généralisé de desserrement des ménages, ou décohabitation, dû à la fois à l'allongement de la vie (et au fait que fréquemment un seul des 2 conjoints reste) et à l'augmentation des divorces et du célibat. La taille des ménages diminue de manière continue passant de 3,2 en 1968 à 2,3 en 2012.

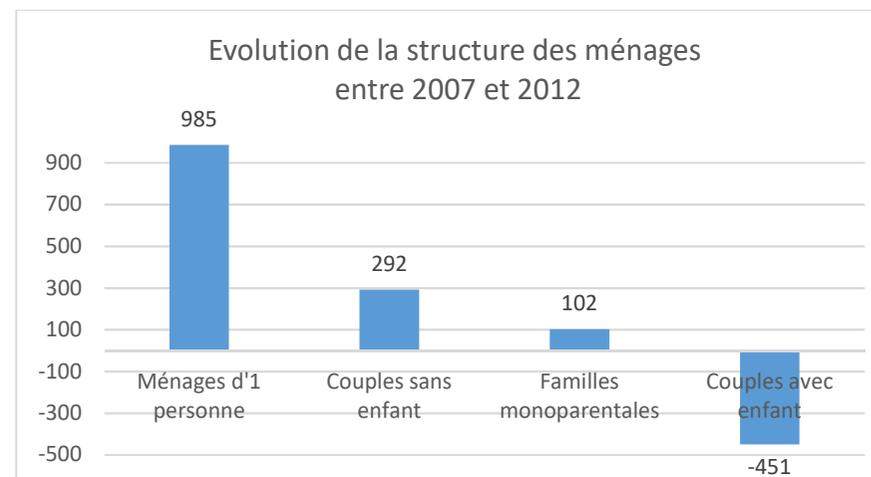
	Nombre de ménages			
	2007		2012	
Ensemble	34 915		35 871	
Ménages d'1 personne	10 299	29 %	11 284	31 %
Ménages avec famille	23 953	69 %	23 892	67 %
<i>Un couple sans enfant</i>	10 792	31 %	11 084	31 %
<i>Un couple avec enfant(s)</i>	10 412	30 %	9 961	28 %
Famille monoparentale	2 755	8 %	2 857	8 %

Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012

Près d'un tiers des ménages ne comporte qu'une seule personne dont une majorité de femmes (et de femmes âgées notamment, celles-ci étant largement plus nombreuses que les hommes dans les classes d'âges les plus élevées). 30,9% des ménages avec famille sont des couples sans enfants c'est-à-dire de jeunes couples non parents ou des couples dont les enfants ont quitté le foyer familial. En 2012, ils sont 292 de plus qu'en 2007. Les couples avec enfants représentent quant à eux 27,8% et sont en baisse (- 451) alors que les familles monoparentales représentent 8% et sont en augmentation (+ 102 familles).

Sur 5 ans, on note une augmentation forte des ménages composés d'une personne (+ 985) et une augmentation des couples sans enfants et des familles monoparentales.

Il existe des différences marquées au sein des territoires. La part des ménages composés d'une seule personne est la plus importante dans la CCPLX (38%) et la moins importante dans les CCRC et CCPV (27%), territoires qui, inversement, attirent les familles. La part des familles monoparentales oscille quant à elle entre 6% dans la CCHVO et 9% dans les CCPLX et CCRC.



Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012

Enjeux :

- **Evolution de la taille des ménages / des logements**
- **Besoins en équipements et services**

2.1.4 Une population qui se fragilise

Le **revenu net déclaré moyen** par foyer fiscal en 2012 est de 20 564 €, ce qui est inférieur de 2 800 € au revenu régional moyen. Seuls 50,2% des foyers fiscaux sont imposables, soit 6 points de moins qu'à l'échelle régionale. Le revenu net déclaré moyen varie entre 10 358 € pour les foyers fiscaux non imposables et 30 705 € pour les foyers fiscaux imposables. La part des ménages imposés oscille entre 44% (CCME) et 51,5% (CCRC).

La **médiane du revenu disponible par unité de consommation** avoisine les 18 000 € (1 400 € de moins qu'à l'échelle régionale) mais est seulement

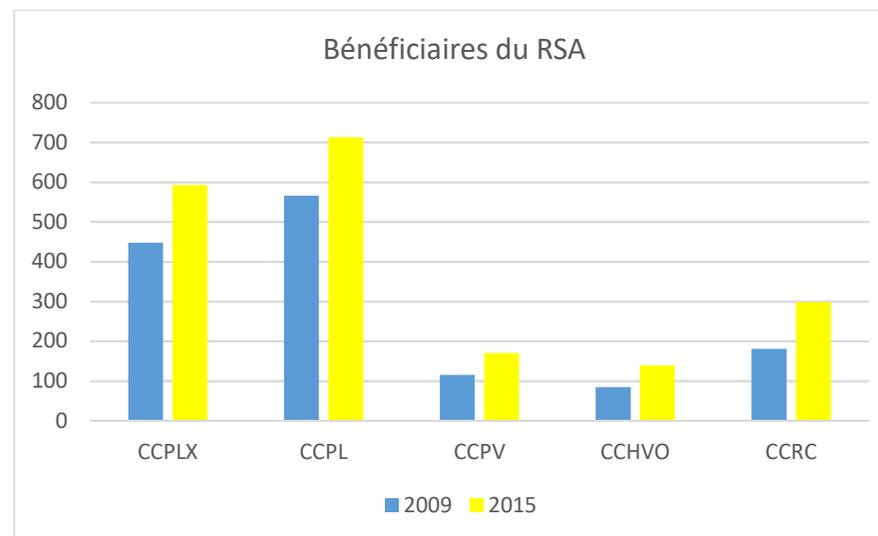
d'environ 16 800 € pour les communes de Lure et Luxeuil-les-Bains. Le rapport entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile est proche de 3.

	Médiane revenu disponible par UC	Part des ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté
CCHC	17 751 €	46,1 %	18,6 %
CCPLX	17 922 €	48 %	18,1 %
<i>Luxeuil</i>	16 819 €	45,7 %	22,8 %
CCPL	18 732 €	49,9 %	16,4 %
<i>Lure</i>	16 829 €	44,3 %	23,9 %
CCPV	18 658 €	48,1 %	13,4 %
CCME	17 884 €	44 %	19,3 %
CCHVO	18 603 €	48,7 %	13,9 %
CCRC	19 197 €	51,5 %	12,4 %

Source : INSEE, RP 2013

La faiblesse des revenus, associée aux indicateurs démographiques et notamment à l'augmentation des personnes seules ou des familles monoparentales, est le signe d'une population qui se fragilise.

De plus, si le nombre de ménages allocataires CAF a peu évolué entre 2009 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RSA a quant à lui augmenté (*NB : les données ne sont pas disponibles pour les communautés de communes de la Haute-Comté et des Mille Etangs*).



Source : Efigip

Il en est de même du nombre de ménages allocataires sous le seuil de bas revenu (*NB : les données ne sont pas disponibles pour les communautés de communes de la Haute-Comté et des Mille Etangs*). Evalué à 1 043€ pour 2015, il correspond à 60% du revenu médian par unité de consommation. Il montre l'inégale répartition des revenus.

Nombre de ménages allocataires sous le seuil de bas revenus

	2009	2015	Variation
CCPLX	971	1096	13%
CCPL	1176	1299	10%
CCPV	289	360	25%
CCHVO	233	256	10%
CCRC	498	578	16%

Source : Efigip

Enjeux :

- **Précarité**
- **Répondre aux besoins de la population présente**

2.2 Dynamiques résidentielles

2.2.1 Un parc de logements essentiellement tourné vers la maison individuelle

En 2012, le territoire compte **43 697 logements**. Le nombre de logements n'a cessé d'augmenter depuis 1968 sur le territoire alors que la population actuelle est quasi équivalente.

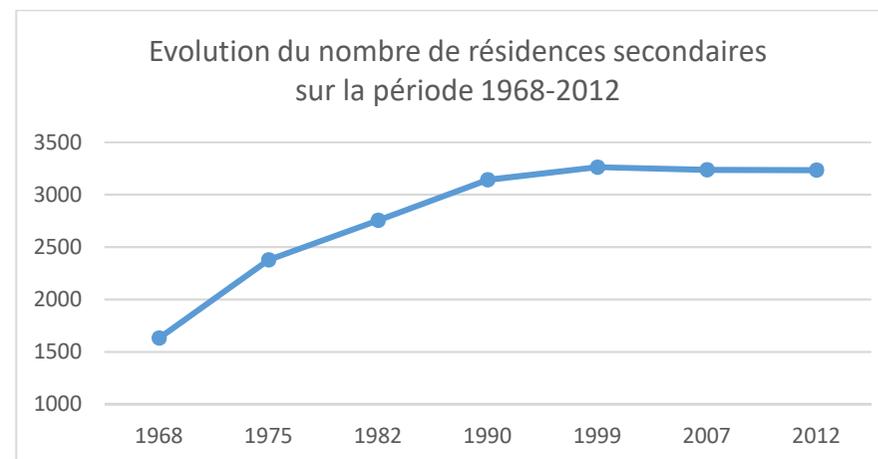
En 2012, plus des $\frac{3}{4}$ des logements existants sur le Pays sont des **maisons individuelles**. On observe cependant des différences marquées entre les territoires. La CCPLX compte le ratio de maisons individuelles le plus faible (un peu plus de la moitié des logements), suivi de loin par la CCPL (presque les $\frac{3}{4}$). Il est cohérent que les territoires les plus urbains connaissent les plus fortes proportions de logements collectifs. La CCPL se démarque cependant car elle compte nombre de lotissements, plutôt que du logement collectif. Les autres territoires comptent plus de 80% de maisons individuelles.

Concernant les **résidences principales**, il s'agit de logements de grande taille avec en moyenne 5 pièces pour les maisons et 3,3 pour les appartements. 27,1% de ces logements ont 4 pièces et 51,2% 5 pièces et plus. Les logements les plus petits (1, 2 et 3 pièces) ne représentent que 21,6% de l'offre.

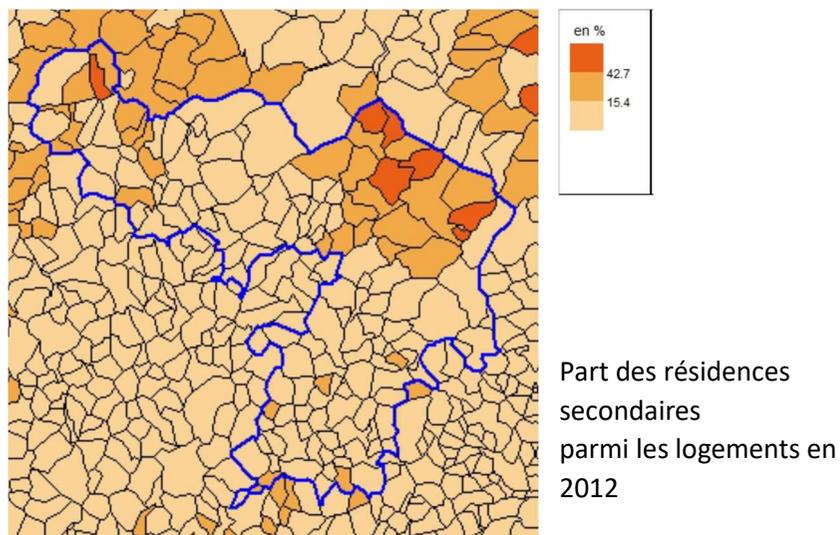
	Maisons	%	Appartements	%
CCHC	8370	83,5	1598	15,9
CCPLX	4461	56,5	3348	42,4
CCPL	6778	71,8	2545	26,9
CCPV	3406	87,2	481	12,3
CCME	2316	88,9	282	10,8
CCHVO	3487	87,6	431	10,8
CCRC	4914	84,4	861	14,8

Source : INSEE, RP 2012

Les **résidences secondaires** sont principalement présentes sur les territoires des Mille Etangs et de la Haute Vallée de l'Ognon. Leur nombre a fortement augmenté dans les années 1968-1990 ; ce chiffre stagne depuis (le territoire compte 7,4% de résidences secondaires ou occasionnelles).



Source : INSEE, RP 2012

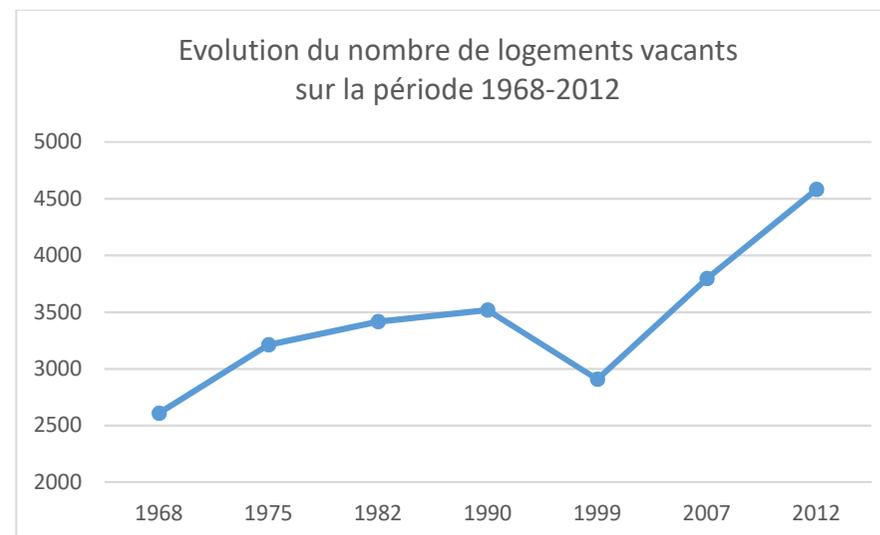


Source : INSEE, RGP 2012 exploitation principale

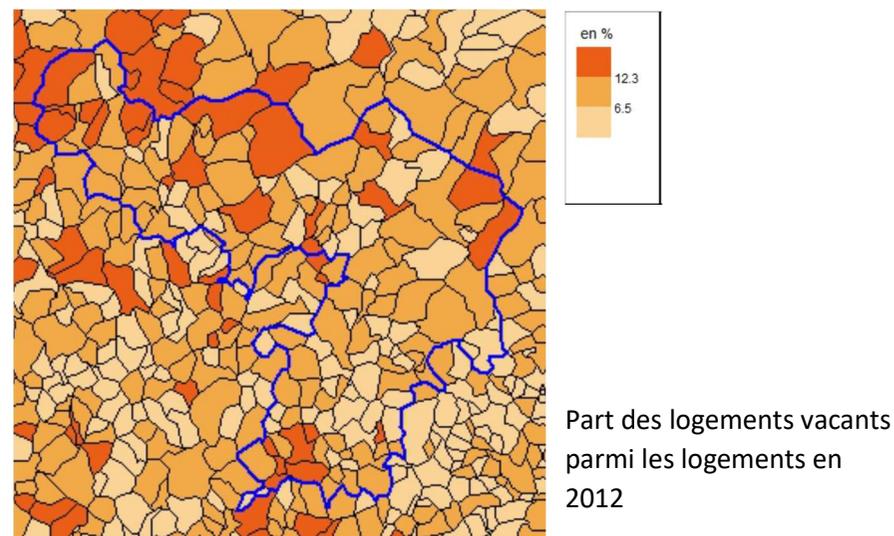
Les **logements vacants** sont nombreux ; ils représentent 10,5% des logements en 2012 (soit 1,5 points de plus qu'à l'échelle régionale et 2,7 points de plus qu'à l'échelle nationale) et sont surtout situés dans la partie nord du Pays. Ils représentent plus de 13% des logements dans les CCHC et CCPLX (et environ 8,5 dans les autres territoires). Ils sont partout en forte augmentation depuis 1999.

Cela montre bien l'inadéquation entre l'offre et la demande, les évolutions de la population ainsi que les problèmes d'ancienneté et de potentielle vétusté des logements.

La diminution du nombre de logements vacants au recensement de 1999 peut s'expliquer par la faiblesse de la construction neuve à cette époque et donc peut-être en conséquence des réhabilitations de logements anciens.



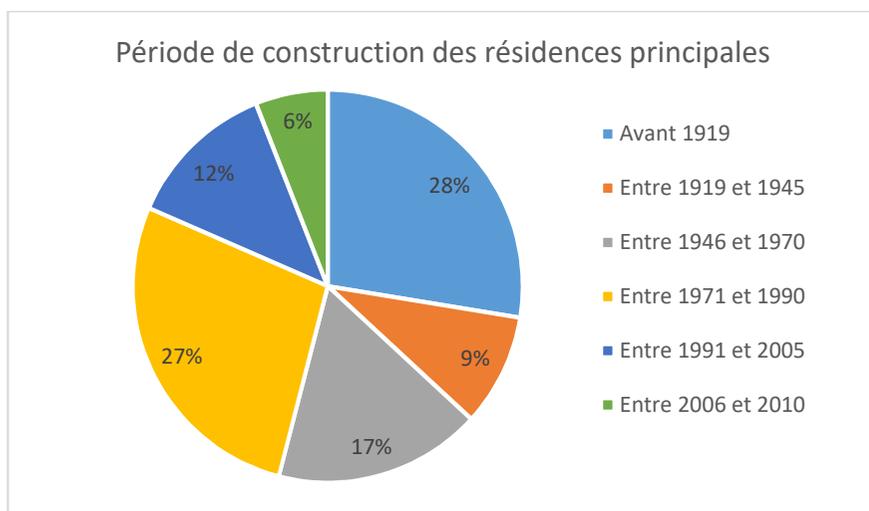
Source : INSEE, RP 2012



Source : INSEE, RGP 2012 exploitation principale

Les résidences principales sont **anciennes**. En effet, le parc de logements est constitué à 37% de logements construits avant 1946. Seules 18% des résidences principales datent d'après 1990 (et avant 2011, ce chiffre est donc légèrement sous-estimé à l'heure actuelle). 1974 est l'année de la première réglementation thermique mise en place en France suite au premier choc pétrolier. D'autres ont suivies en 1982, 1988, 2000 et 2012.

L'ancienneté du parc soulève la question de la dépendance à l'énergie (les logements anciens sont fréquemment énergivores lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet de travaux de rénovation, thermique notamment) et de la vétusté.

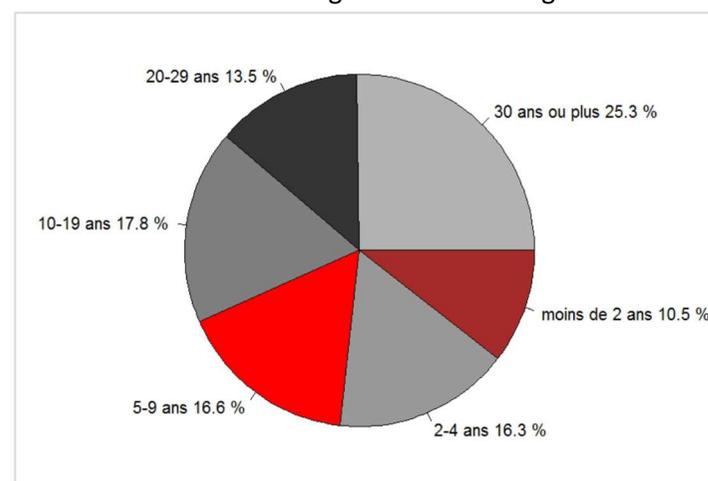


Source : INSEE, RP 2013

89,7% des personnes vivent dans le **même logement** qu'un an auparavant. 2,9% vivent dans un autre logement de la même commune et 4,3% dans une autre commune du même département. Cela signifie que 97% des personnes du Pays vivent depuis au moins 1 an en Haute-Saône.

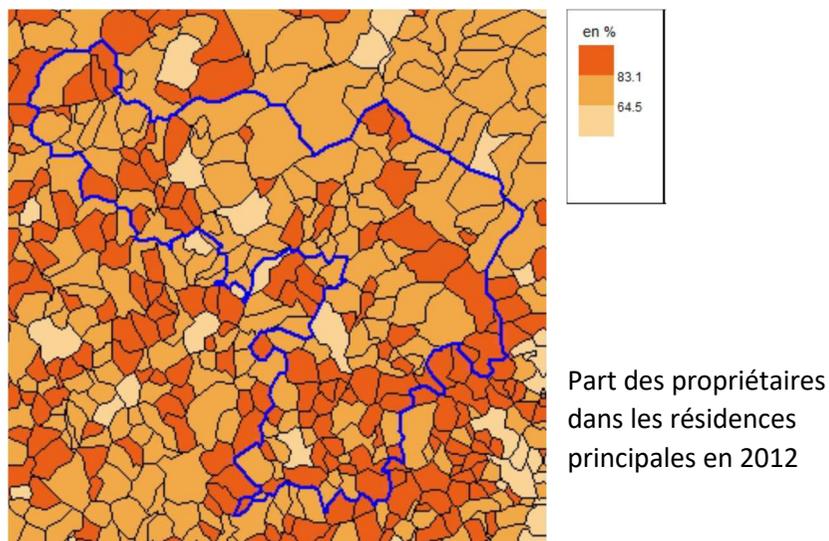
56,6% des ménages vivent dans le même logement depuis 10 ans ou plus. Il s'agit de logements de 4,9 pièces en moyenne. Les 10,5% de ménages qui vivent dans leur logement depuis moins de 2 ans ont en moyenne 3,9 pièces. La demande s'oriente donc vers des logements de taille plus réduite qu'auparavant, en lien avec l'évolution de la taille et de la structure des ménages.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale

La **part des ménages propriétaires** de leur résidence principale est forte : 69,9% soit 7 points au-dessus de la moyenne régionale. Elle varie de 57 à 78% selon les communautés de communes avec une prédominance dans les territoires les plus ruraux. Le territoire bénéficie de prix attractifs, inférieurs à ceux observés sur la Franche-Comté (120 000€ pour une maison de 5 pièces contre 140 000 € en moyenne en Franche-Comté. Le prix des terrains à bâtir est lui aussi inférieur à la moyenne régionale (30 000 € dans le secteur de Lure pour 47 000 € à l'échelle de la Région).



Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale

Les territoires se sont pour la plupart lancés dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Cette offre de services favorise le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Il s'agit d'une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

L'OPAH menée par la CCHC depuis 2014 a rencontré peu de mobilisation pour l'instant. Celle de la CCME a donné de bons résultats sauf sur la commune de Faucogney-et-La-Mer. Enfin, l'OPAH 2011-2015 de la CCPL a permis l'amélioration de 144 logements.

Depuis 2009, des territoires comme la CCPL, la CCPLX, la CCME ou la CCHVO ont également signé un contrat « Habitat 2020 » avec le Département afin d'identifier et de hiérarchiser les besoins des territoires en matière de logement, et de définir des opérations concrètes en termes d'habitat.

Enjeux :

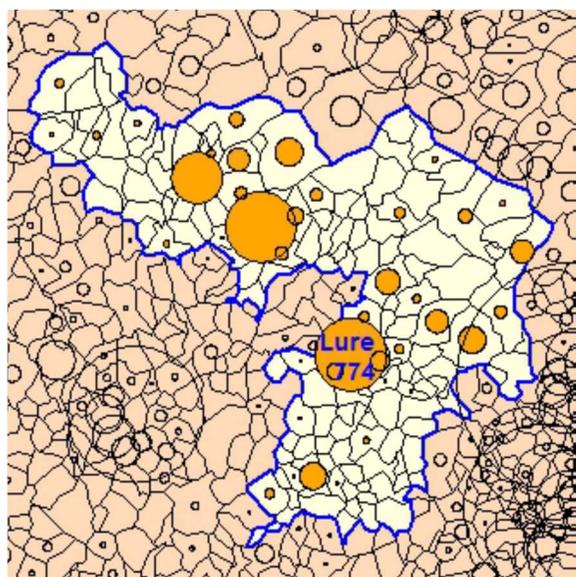
- **Adaptation du parc de logements**
- **Diversification de l'offre**
- **Alternative au modèle pavillonnaire**
- **Ancienneté du parc / réhabilitation**
- **Vacance**
- **Reconquête des centres-bourgs**
- **Vétusté / vulnérabilité énergétique**

2.2.2 Un parc social contrasté

Le nombre de **logements locatifs sociaux** dans le Pays est de 4 824, répartis de manière assez inégale sur les territoires.

CCHC	1162	Soit 61 logements pour 1000 habitants
CCPLX	1288	Soit 87 logements pour 1000 habitants
CCPL	1323	Soit 65 logements pour 1000 habitants
CCPV	251	Soit 31 logements pour 1000 habitants
CCME	123	Soit 29 logements pour 1000 habitants
CCHVO	241	Soit 37 logements pour 1000 habitants
CCRC	436	Soit 35 logements pour 1000 habitants

Source : DDT 70/SUH/CPUEH



Nombre de résidences principales de type HLM en 2012

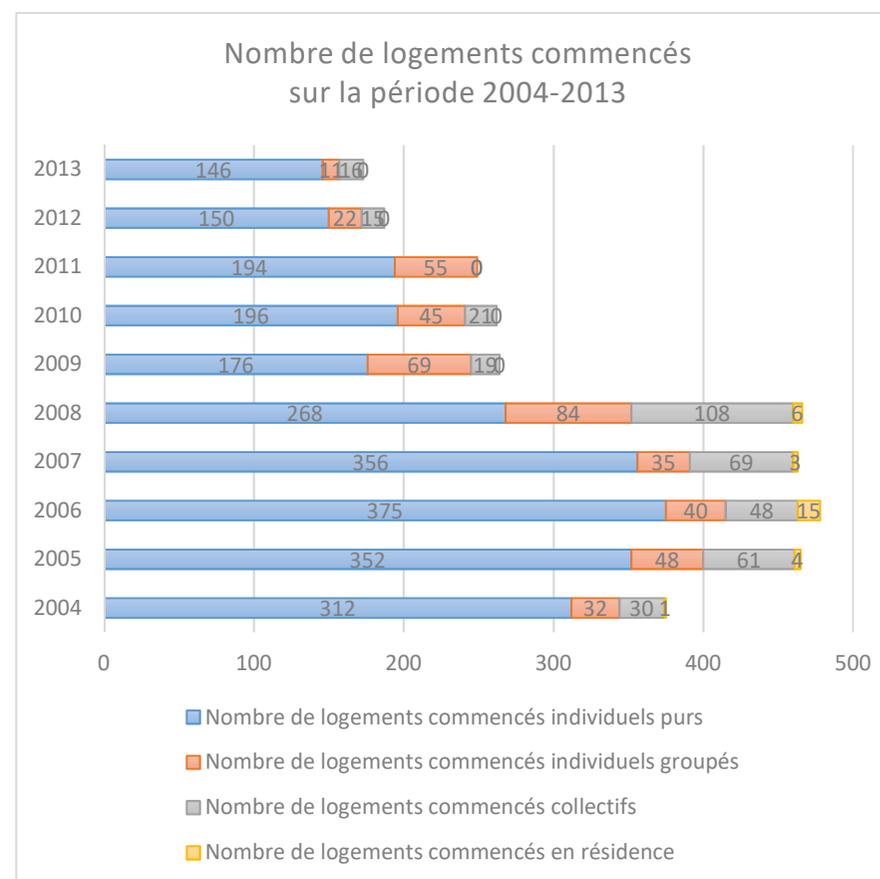
Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale

Le Pays compte par ailleurs 2 quartiers classés en politique de la ville : le Mortard à Lure et le stade Messier à Luxeuil-les-Bains. Ces quartiers de logements collectifs comptent respectivement 1 380 et 1 150 habitants, locataires pour 95% d'entre eux.

2.2.3 Une offre de logements neufs importante, essentiellement située sur le territoire de la CCPL

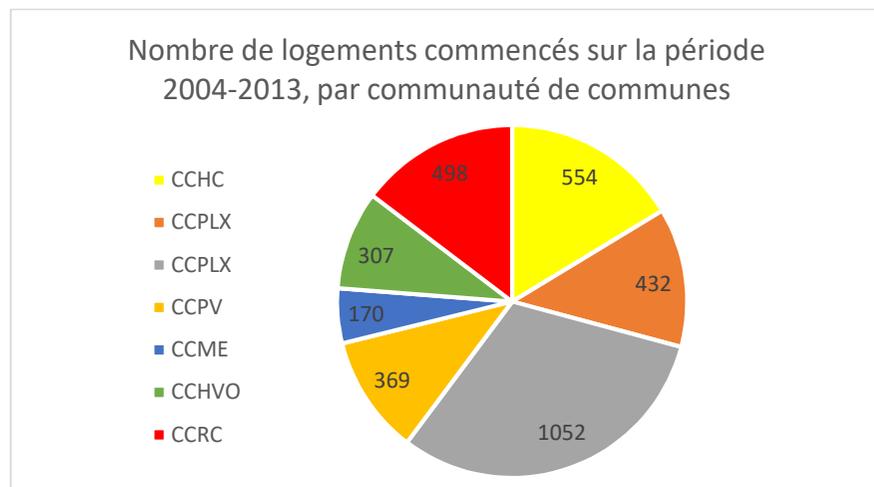
La part des **mis en chantier** était importante avant 2008 (plus de 400 logements par an) puis a chuté de plus de la moitié depuis. La crise de 2008 observable sur tout le territoire français en est une des causes. Cependant, sur la période 2004-2013, **3 382 logements** ont été mis en chantier pour un

gain d'environ 375 habitants sur la même période. Le développement de la construction neuve illustre bien l'inadéquation entre l'offre en logements (cf. notamment les logements vacants qui ne cessent de croître) et les besoins des familles.



Source : Sit@del2 – données arrêtées septembre 2015

La construction se fait de manière différenciée sur le territoire ; presque un tiers des logements sont construits sur la communauté de communes du Pays de Lure. Cela affirme l'attractivité de ce territoire qui rassemble également nombre des équipements et services présents sur le Pays.



Source : Sit@del2

Les mises en chantier représentent pour les trois-quarts des logements individuels. Les communes les plus pourvoyeuses en logements individuels sont situées dans les communautés de communes du Pays de Lure et Rahin et Chérimont (proximité de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, bonne desserte routière et ferroviaire).

Les villages, plus que les villes et bourgs-centres, ont une part élevée de l'offre nouvelle à l'image de d'Amblans-et-Velotte, Andornay, Frotey-lès-Lure ou Secenans où la part de l'offre nouvelle avoisine ou dépasse les 30%. **L'étalement urbain** qui en résulte est observable sous la forme de lotissements réalisés souvent en extension des centres urbains. Les

logements construits restent de grande taille (en moyenne 143 m² pour une maison individuelle et 85 m² pour les logements en collectif).

Logements commencés sur la période 2004-2013		
Champagney	120	CCRC
Lure	102	CCPL
Fougerolles	97	CCHC
Frahier et Chatebier	89	CCRC
Roye	75	CCPL
Plancher-Bas	69	CCRC
Froideconche	68	CCPLX
Mélisey	62	CCHVO
Magny-Vernois	62	CCPL
Ronchamp	61	CCRC
Saint-Germain	57	CCPL
Frotey lès Lure	57	CCPL
Saint-Barthélemy	50	CCHVO

Source : Sit@del2

Seules 11% des mises en chantier sont réalisées en habitat collectif. Elles sont situées dans les bourgs principaux et les plus urbains.

Logements collectifs commencés Sur la période 2004-2013		
Luxeuil-les-Bains	104	CCPLX
Lure	70	CCPL
Roye	38	CCPL

Source : Sit@del2

Le **logement sénior** est un enjeu sur le territoire ; avec le vieillissement de la population, nombre de communes ont réalisé ou ont en projet des résidences dédiées aux séniors comme à Corbenay, Passavant-la-Rochère, Faucogney-et-La-Mer ou Mélisey. Elles sont souvent réalisées en partenariat avec le bailleur social Habitat 70.

Enjeux :

- **Diversification de l'offre**
- **Alternative au modèle pavillonnaire**
- **Consommation de l'espace, efficacité foncière**
- **Dynamisme des centres-bourgs**
- **Maintien du caractère rural**

2.3 Des services et équipements assez hétérogènes sur le territoire

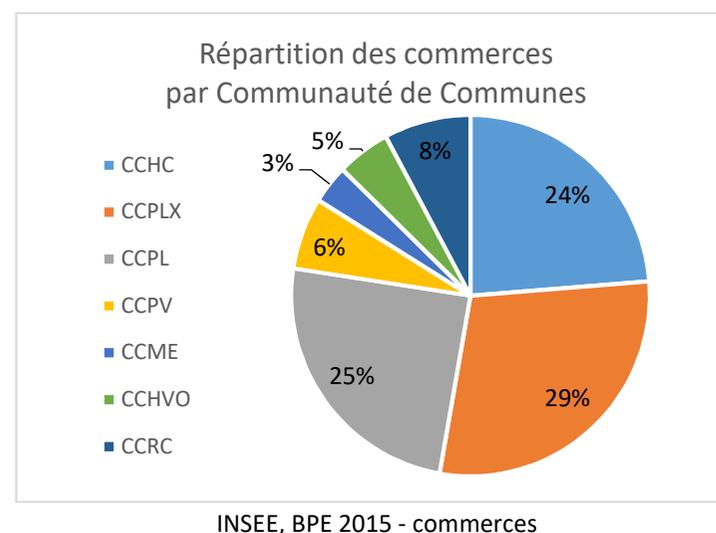
Les services et équipements sont présents sur tout le territoire mais la majeure partie d'entre eux sont regroupés autour des pôles de Lure, Luxeuil-les-Bains et Saint-Loup-sur-Semouse.

Lure est la seule sous-préfecture de la Haute-Saône. Elle regroupe donc des services liés à cette administration.

Selon la base permanente des équipements de l'INSEE de 2015, plus de 430 commerces sont répartis de manière assez inégale sur le territoire. Les communautés de communes de la Haute-Comté et des Pays de Lure et Luxeuil regroupent à elles trois les $\frac{3}{4}$ des commerces, toutes tailles confondues. A l'intérieur de ces secteurs, ce sont principalement les bourgs-centres ou communes voisines qui proposent ces commerces.

Le commerce de proximité le plus représenté sur l'intégralité du territoire correspond aux boulangeries ; il en existe près d'une centaine. Cependant, là encore les 3 communautés de communes précitées en regroupent les 2/3. Quelques épiceries, boucheries et fleuristes se retrouvent encore hors des bourgs-centres. L'offre en commerces de proximité reste tout de même assez limitée.

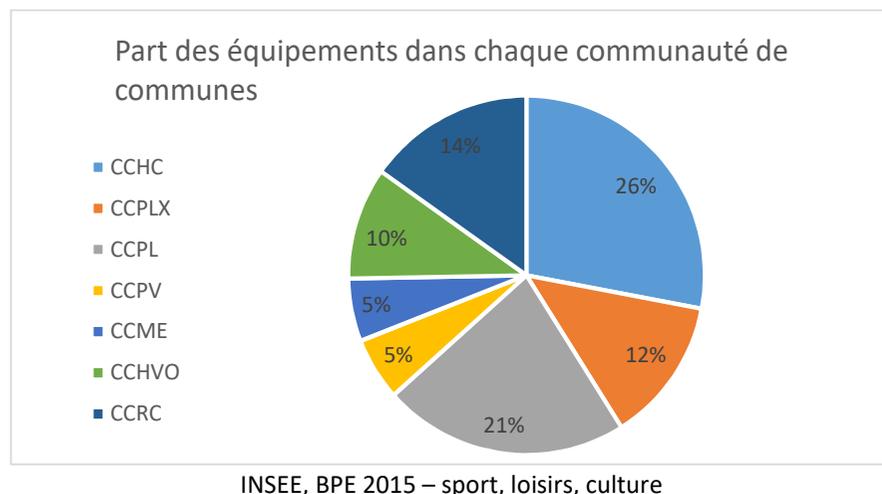
Le phénomène de **vacance commerciale** est très visible ; de nombreuses vitrines d'anciens magasins sont vacantes dans toutes les communes. Ceci s'explique en partie par la présence de vastes zones commerciales en périphérie qui proposent sur un même site tous les services qu'on trouvait auparavant en centre-ville. Ce phénomène n'est pas propre au territoire des Vosges Saônoises et s'observe globalement dans toutes les villes, quelle que soit leur taille à l'exception des grandes métropoles ; il s'agit d'un des sujets d'étude actuel de l'Etat et des Régions qui ont d'ailleurs lancé plusieurs appels à projets pour tenter de trouver des solutions à la revitalisation des centres.



Le Pays est plutôt bien doté en **équipements sportifs** avec notamment 2 piscines couvertes, 15 gymnases, 25 tennis, 13 centres équestres et de nombreux parcours sportifs de santé, plateaux et terrains de jeux extérieurs, salles de sport ou de remise en forme, etc... Certains de ces équipements sont vieillissants et peu performants du point de vue énergétique. Le Pays compte également un domaine skiable, la Planche des Belles Filles, sur la commune de Plancher-les-Mines. Exceptée la ville de Luxeuil-les-Bains qui compte la moitié des équipements de sa communauté de communes, les autres centres ne condensent pas tant les équipements qui se répartissent sur le territoire de chaque communauté de communes.

Par contre, les **équipements culturels** sont assez peu présents sur le Pays avec 4 cinémas et 3 musées.

Les équipements sont répartis de manière assez homogène au regard de la population ; cependant la communauté de communes du Pays de Villersexel qui compte 10% de la population du Pays ne regroupe que 5% des équipements et celle du Pays de Luxeuil 17% de la population pour 12% des équipements.



Le Pays est moins bien doté en matière de **santé et d'action sociale**. Il ne compte que 2 établissements de santé de court séjour et 2 de moyen séjour mais aucun long séjour. Ces établissements, qui comptent également une unité de consultation de soins urgents et une antenne SMUR, font partie du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône qui regroupe sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises les hôpitaux de Lure et Luxeuil-les-Bains, ainsi que les EHPAD de Lure, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse et Villersexel.

2 maisons de santé ont été créées à Villersexel et Saint-Loup-sur-Semouse. D'autres sont en projet sur le territoire dont une à Lure, associée à un centre de santé.

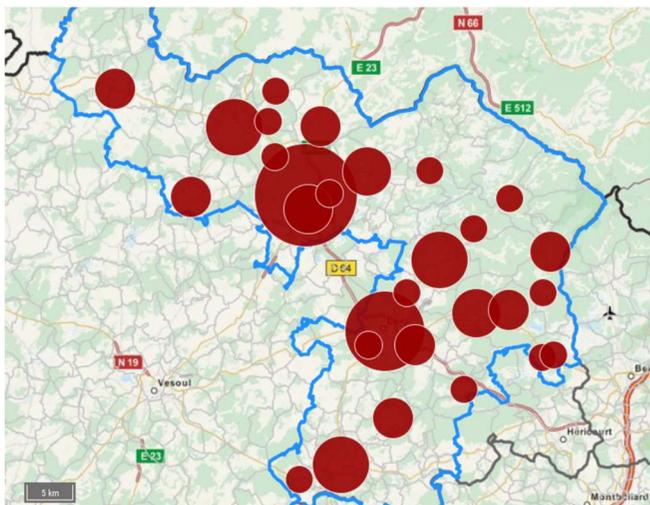
Les pharmacies (35 soit 1 pour 2 400 habitants environ) sont mieux représentées.

Les services d'**aide à domicile** sont bien représentés sur le territoire avec des partenaires très actifs comme l'ADMR, Eliad ou le SSIAD. Ces services de proximité au quotidien permettent le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, la livraison de repas, etc...

Le nombre de **médecins généralistes** (68 soit 1 pour 1 260 habitants) est un peu inférieur à la moyenne nationale (environ 1 pour 1 000) et beaucoup arrivent à l'âge de la retraite ce qui pose question pour l'avenir, sachant que le Pays n'est pas forcément très attractif pour les médecins. Seuls les infirmiers (101) sont plus nombreux. Les masseurs-kinésithérapeutes (33) et chirurgiens-dentistes (28) font défaut (source : ARS, 2016).

Le nombre de spécialistes est quant à lui réduit. De ce fait, les personnes se dirigent vers Remiremont, Nancy, Besançon ou Belfort pour avoir accès aux soins spécialisés.

La répartition des médecins généralistes sur le territoire montre un déséquilibre visible entre les villes de Lure et Luxeuil-les-Bains et le reste du territoire.



Source : OSER Franche-Comté / INSEE, BPE

En termes **d'action sociale**, le Pays compte des services pour les personnes âgées (hébergement, soins à domicile et service d'aide) et pour les adultes et les enfants handicapés (hébergement, services). Seules 8 communes proposent un service de garde d'enfants d'âge préscolaire. L'offre d'accueil petite-enfance est complétée par les réseaux d'assistantes maternelles. Le service d'aide sociale à l'enfance propose un hébergement et des actions éducatives à Lure et Villersexel. Lure accueille également un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile et un centre provisoire d'hébergement.

Les communes ne disposent pas chacune d'une école. Les **équipements scolaires du 1^{er} degré** sont répartis sur le territoire avec des écoles

maternelles, élémentaires ou des RPI (regroupements de classes ou d'écoles), permettant aux communes de mutualiser la scolarisation tout en conservant une classe sur place.

Les **établissements du 2nd degré** regroupent 12 collèges dont 2 privés répartis sur le territoire. La Haute-Comté en possède 3 dont un qui a fait l'objet récemment d'une possibilité de fermeture (Vauvillers).

Lure et Luxeuil-les-Bains abritent les lycées, 2 d'enseignement général et 3 d'enseignement professionnel.

Le Pays ne compte que quelques formations post-bac : BTS à Lure, Luxeuil-les-Bains et Fougerolles. Les villes de Belfort et Nancy, accessibles par le train depuis Lure et Luxeuil-les-Bains, disposent quant à elles d'établissements de type universitaire ou d'écoles supérieures. Les étudiants du territoire se dirigent également vers Besançon mais l'accessibilité y est liée à l'automobile.

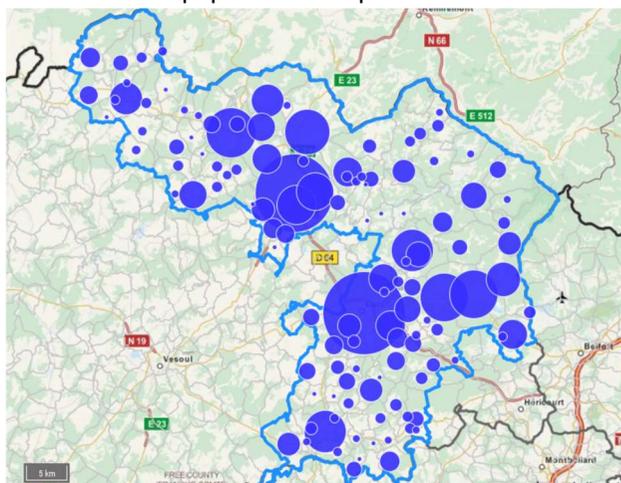
D'une manière plus générale, des **équipements de proximité** (30 types d'établissements parmi lesquels les banques, postes, électriciens, coiffeurs, restaurants, supérettes, écoles, médecins, ...) sont présents dans une bonne partie des communes mais de manière très hétérogène, des communes n'ayant qu'une boulangerie et d'autres présentant toute la gamme (Lure et Luxeuil-les-Bains en premier lieu, puis Champagny, Ronchamp, Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles, Villersexel, ...).

Les **équipements de gamme intermédiaire** (34 équipements parmi lesquels gendarmeries, écoles de conduite, supermarchés, collèges, ambulances, gares, ...) sont nettement plus polarisés par les villes de Lure et Luxeuil-les-Bains, bien que présents dans certains bourgs comme Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles, Villersexel, ...

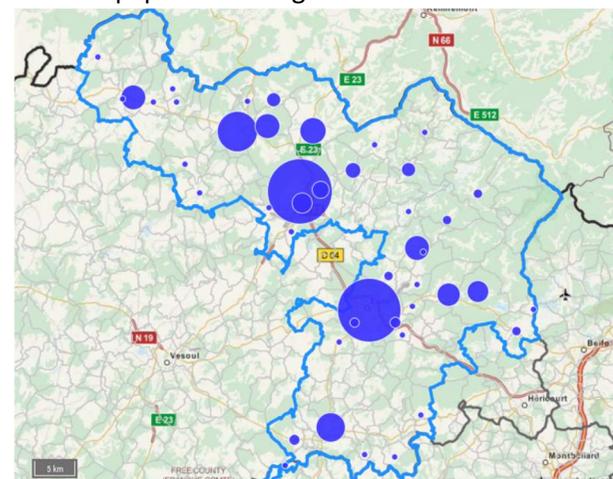
Enfin, les **équipements de gamme supérieure** (35 équipements parmi lesquels les hypermarchés, lycées, médecins spécialistes, cinémas) sont principalement situés à Lure et Luxeuil-les-Bains, bien que quelques-uns existent dans certaines autres communes mais en nombre très restreint.

Le rôle des pôles externes que sont Vesoul, Remiremont, l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard ou Besançon est là encore important car ils offrent les équipements et services absents sur le Pays.

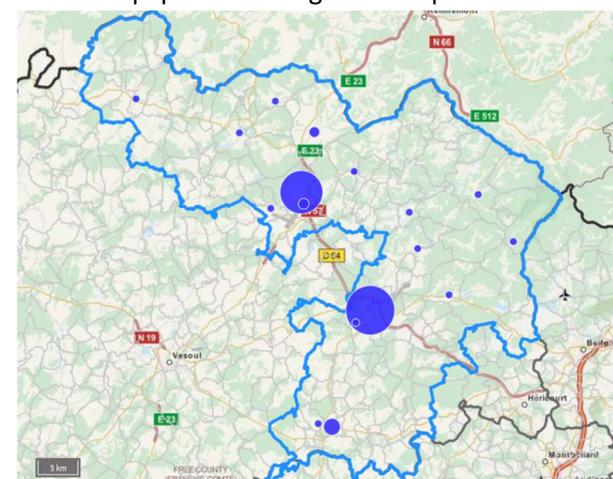
Équipements de proximité



Équipements de gamme intermédiaire



Équipements de gamme supérieure



Source : OSER – Franche-Comté / INSEE BPE

Enfin, en termes d'**équipements numériques** (internet et téléphonie mobile), le Pays dispose encore de zones blanches. Ce phénomène, jugé crucial à la fois par les élus (accueil de population et d'entreprises) et par les habitants, est en voie d'amélioration. Un schéma local d'aménagement numérique (SLAN) a été signé entre le Département et les communautés de communes.

En effet, le Département de la Haute Saône a pour objectif de long terme de se rapprocher, autant que faire se peut, d'une desserte THD (débit \geq 30 Mb/s) de 100 % des foyers haut-saônois à horizon 2025. A plus court terme, dès 2020 selon les études menées, les déploiements FTTH, les opérations de montées en débit (FTTN) et le volet inclusion numérique, tels que décrits dans le nouveau schéma départemental d'amélioration du numérique, devraient permettre d'atteindre une couverture de 97,5 % des foyers à plus de 8 Mb/s.

Enjeux :

- **Équipement / offre des territoires**
- **Eloignement des habitants**
- **Accessibilité au haut débit**

2.4 Déplacements

2.4.1 Une forte prégnance de la voiture individuelle

Le **taux de motorisation** est très fort. 86,6% des foyers comptent 1 ou 2 voitures et plus. Ceci est observable surtout dans les territoires les plus isolés. Les communes plus urbaines que sont Lure et Luxeuil-les-Bains ont des taux de motorisation différenciés avec plus de ménages avec une voiture mais une plus faible proportion de ménages avec 2 voitures et plus.

	1 voiture	2 voitures et plus
CCHC	46%	40,2%
CCPLX	49%	33,3%
<i>Luxeuil</i>	53,2%	22,5%
CCPL	45,1%	40,8%
<i>Lure</i>	52,8%	25,9%
CCPV	41,9%	48,6%
CCME	40,1%	48,2%
CCHVO	44,7%	44,5%
CCRC	41,4%	47,9%
Pays	44,9%	41,7%

Source : INSEE, RP 2012

Le taux de motorisation des ménages a augmenté de 1,2 points entre 2007 et 2012. La part des ménages possédant une voiture a diminué au profit de ceux qui ont 2 voitures ou plus.

La prégnance de la voiture reflète sa nécessité pour les habitants vis-à-vis des équipements, services et emplois. Une attention particulière est à porter sur cette question en termes de dépendance à la voiture et donc à l'énergie. Le risque de précarité énergétique est d'autant plus important que les familles n'ont pas toujours d'autre possibilité que de se déplacer en voiture. Les alternatives à ce type de déplacements sont à étudier.

Bien que le Pays ne soit traversé par aucune autoroute et qu'il soit situé en marge de l'axe Rhin-Rhône, il apparaît comme le carrefour d'axes routiers importants (Paris-Bâle et Besançon-Epinal). Il a connu ces dernières années de grands projets de constructions routières. Les plus emblématiques sont :

- **La réalisation de l'aménagement à 2x2 voies entre Froideconche et Fougerolles (6 km).** Déclarée d'utilité publique en 2002, cette opération fait partie de l'aménagement de la RN57 ente Nancy et

la frontière suisse via Vesoul. Cette section a été mise en service fin 2011. Son prolongement au nord est vivement souhaité par la population (enjeu de sécurité) mais son aménagement n'est pas prévu avant 2025.

- **La réalisation de la 2x2 voies entre Lure et Héricourt (RD438).** Ce tronçon de 25 km a pour objectif d'assurer la continuité de l'itinéraire de la RN19 entre Lure et Belfort et de réduire les problèmes de sécurité qui existaient (succession de tronçons à 2 voies, 3 voies et 2x2 voies, trafic élevé, profil accidenté de la route). Cette opération fait partie de l'aménagement en route express de l'itinéraire Langres (A31) – Delle (frontière suisse) par la RN19, la RN109 et la RD438, qui a la fonction d'axe structurant au plan européen et national. Suite à une déclaration d'utilité publique de 2004, les travaux ont débuté en 2009 pour s'achever fin 2010.
- **Le projet d'aménagement de la RN19 entre Vesoul Est et Lure Ouest.** 3 sections sont programmées. Les travaux de la section Lure – Amblans-et-Veulotte (3 km) ont débuté à l'automne 2009. Cette opération fait également partie de la liaison Langres – Delle.

Le Pays est ainsi traversé par la RN19 qui relie Vesoul à Belfort via Ronchamp, la RD438 entre Lure et Belfort et la RD54 / RN57 en direction d'Epinal via Luxeuil-les-Bains. Ces infrastructures routières permettent des déplacements plus aisés qu'auparavant et une bonne desserte des zones d'activités autour de Saint-Loup, Fougerolles, Luxeuil et Lure notamment. Le Pays est également relié à des zones dynamiques telles que l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard à l'Est, l'Alsace (Colmar, Mulhouse, Strasbourg) plus au nord et la Lorraine (Nancy-Metz).

Ces axes sont très circulés ; on dénombre notamment 10 000 véhicules légers journaliers en 2014 et 2 300 poids-lourds sur l'axe Lure – Héricourt, 7600 VL et 1000 PL sur l'axe Lure – Vesoul ou encore 8000 VL et 1 500 PL entre Lure et le département des Vosges dont 12 à 14 000 VL et 3 000 PL sur la déviation de Luxeuil-les-Bains (ORT Franche-Comté 2013-2014).

Le Pays est longé au sud par l'autoroute reliant Besançon à Belfort et à l'Alsace.

Enjeux :

- **Déplacements / dépendance à la voiture**
- **Mobilité alternative**
- **Précarité énergétique**

2.4.2 Une offre en transports collectifs limitée

Le Pays compte **5 gares SNCF** : Champagny, Ronchamp, Lure, Luxeuil-les-Bains et Aillevillers-et-Lyaumont. Les 3 premières sont sur la ligne Belfort – Vesoul – Paris-Est et les 3 dernières sur la ligne Belfort – Epinal.

La gare de Lure permet les mouvements pendulaires en direction de Belfort (30 minutes) et Vesoul (15 minutes) avec une trentaine de trains par jour. Les trajets quotidiens pour Luxeuil-les-Bains et Aillevillers-et-Lyaumont sont au nombre de 5. Par contre, Luxeuil-les-Bains est également relié par les cars SNCF à Vesoul (12 allers-retours quotidiens).

Le nombre de voyageurs par gare a diminué de 3,6% à l'échelle de la Franche-Comté entre 2013 et 2014. Cette baisse est quasi généralisée à toutes les gares (à l'exception toutefois de la gare TGV Belfort-Montbéliard) - ORT Franche-Comté 2014.

Le Pays bénéficie également de la proximité de **2 gares TGV**. Celle de Belfort-Montbéliard, au sud-est, relie Besançon en 20 minutes, Dijon en 1h

et Paris en 2h15. Celle de Remiremont, au nord, relie Paris en 2h45. Ces tracés permettent de faciliter et de raccourcir les déplacements.

Il existe également une offre de transports interurbains gérés par le Département. 19 lignes sillonnent la Haute-Saône dont 13 sur le Pays. Assuré par les Lignes Saônoises, le réseau est constitué de 9 lignes journalières qui fonctionnent toute l'année (dont 5 sur le Pays) et 10 lignes de transport à la demande (TAD) sur réservation des voyageurs (dont 8 sur le Pays).

Lignes départementales régulières journalières (sur le Pays)

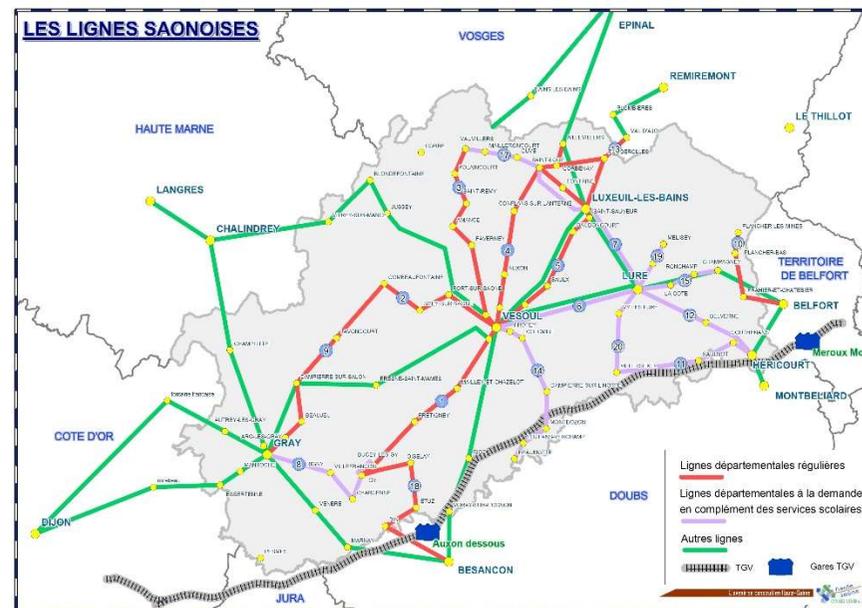
3	Vauvillers / Vesoul	Matin, midi, soir
4	Fougerolles / Vesoul	Matin, midi, soir
5	Saint-Loup-sur-Semouse / Vesoul	Matin, midi, soir
10	Plancher les Mines / Belfort	Matin, midi / midi, soir
13	Luxeuil-les-Bains / Remiremont	Matin, midi, soir

Source : Département de la Haute-Saône – Lignes Saônoises, 2016

Lignes départementales régulières à la demande, en complément des services scolaires (sur le Pays)

6	Vesoul / Lure	Matin, soir
7	Luxeuil-les-Bains / Lure	Matin, midi, soir
11	Villersexel / Héricourt	Matin, soir
12	Lure / Héricourt	Matin, midi, soir
15	Lure / Champgney	Matin, midi, soir
17	Vauvillers / Luxeuil-les-Bains	Matin, soir
19	Melisey / Lure	Matin, soir
20	Villersexel / Lure	Matin, soir

Source : Département de la Haute-Saône – Lignes Saônoises, 2016



Source : Département de la Haute-Saône – Lignes Saônoises, 2016

Le transport scolaire (également accessible au public autre que scolaire depuis le 1^{er} janvier 2013, au prix de 2€) est assuré par les Lignes Saônoises qui maillent le territoire matin et soir. Elles offrent à chaque écolier et chaque collégien une liaison entre sa commune de résidence et son établissement de rattachement.

Enjeux :

- **Maintien des gares**
- **Promotion des transports collectifs**
- **Connaissance des transports collectifs**

2.4.3 Les modes de transport alternatifs encouragés mais encore très ponctuels

Le **covoiturage** est encouragé mais actuellement aucune aire n'a encore été aménagée. Seuls quelques lieux informels se sont créés au fil du temps, mais sans aménagement particulier, ni maîtrise d'ouvrage publique.

Les **modes doux** sont encore peu présents sur le territoire mais des projets sont à l'étude comme la réutilisation d'anciennes voies ferrées dans la CCHC ou la CCPV (voie ferrée entre Villersexel et Lure et sa poursuite jusqu'au Vosges Saônoises).

Des expérimentations de transport à la demande sont en cours sur le territoire de certaines communautés de communes comme celle de Rahin et Chérimont, ou de Villersexel (en projet).

Une voiture en **autopartage** est mise à disposition à l'initiative du PETR du Pays des Vosges Saônoises dans le cadre de son plan climat (PCET). Elle est stationnée sur le parking de la gare SNCF de Lure et peut être empruntée par toute personne inscrite (et donc autorisée) pour utiliser ce service.

Malgré la présence de gares, le transport alternatif à la voiture individuelle reste assez peu développé sur ce territoire vaste et rural, d'où le nombre élevé de véhicules par foyer. Cependant, des initiatives existent et permettent de relier certains villages aux bourgs-centres de l'armature urbaine.

Enjeux :

- **Expérimentations**
- **Sensibilisation**

3. Dynamiques économiques

3.1 La fragilité de la population active

En 2012, **51 862 personnes sont âgées de 15 à 64 ans**, soit 62% de la population du Pays des Vosges Saônoises. Parmi cette population, 37 012 sont actifs soit 1,6% de moins qu'en 2007. Le **taux d'activité** des 15-64 ans est de 71,4% ; il varie selon les territoires. Il est globalement inférieur à la moyenne régionale (73%).

PAYS	2007	2012	2007-2012	
Population des 15-64 ans	52 721	51 862	-859	-1,6%
Population active totale	37 010	37 012	+2	0%
Part des actifs	70,2%	71,4%	-	-

Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012

La population active est composée des actifs occupés et des chômeurs.

	Actifs	Ayant un emploi	Chômeurs
CCHC	69,3%	59,8%	9,5%
CCPLX	72%	60,6%	11,4%
CCPL	70,9%	60,7%	10,2%
CCPV	73,3%	63,8%	9,5%
CCME	73,1%	65,2%	7,9%
CCHVO	71,4%	62%	9,4%
CCRC	72,6%	63,1%	9,5%

Source : INSEE, 2012

En 2012, le Pays des Vosges Saônoises compte **31 867 actifs en emploi** soit un taux d'emploi de 61,4% (contre 64,3% à l'échelle régionale). 44% des actifs en emploi sont des femmes.

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers (1/3), cependant, elle connaît une forte diminution dans l'intervalle 2007-2012 avec 1 460 ouvriers en moins. Les agriculteurs exploitants sont également moins nombreux sur le territoire.

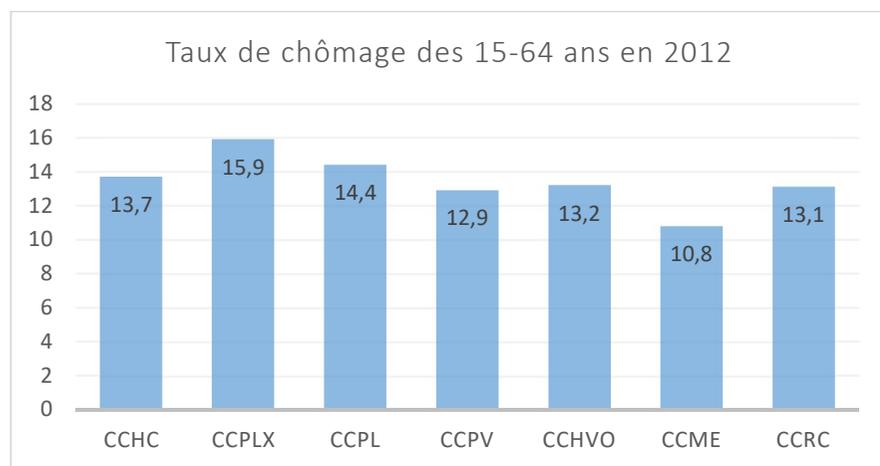
A l'inverse, on constate une augmentation du nombre des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+10%) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (+16%).

Ces différences de croissance sur une courte période démontrent la mutation que connaît l'emploi actuellement.

Catégorie socio-professionnelle	2012	2012 (%)	2007	Evolution 2007-2012	
Agriculteurs exploitants	671	2,1%	794	-123	-15,5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 149	6,8%	1 951	198	10,2%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 806	8,9%	2 420	386	16%
Professions intermédiaires	6 616	21%	6 451	165	2,6%
Employés	8 803	28%	8 842	-39	0,4%
Ouvriers	10 391	33,1%	11 851	-1 460	-12,3%
Ensemble	31 436	100%	32 309	-873	-2,7%

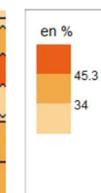
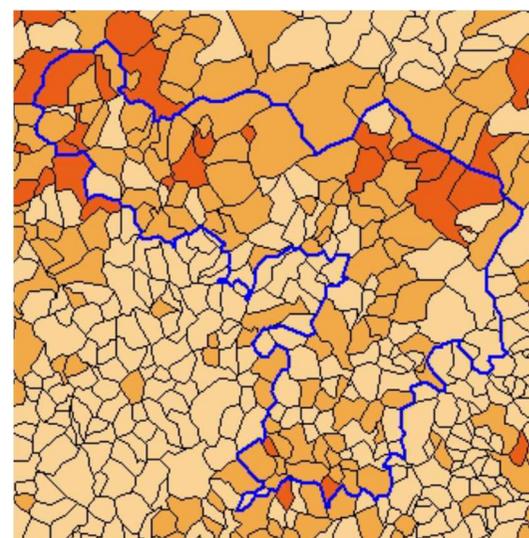
Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012 exploitations complémentaires

Le **taux de chômage** de 13,9%, variant de 10,8 à 15,9 selon les communautés de communes, est un peu supérieur à la moyenne régionale (12%). Il a augmenté de plus de 2 points entre 2007 et 2012. Les communautés de communes des Mille Etangs et du Pays de Villersexel connaissent les taux les moins importants du Pays. Le chômage touche globalement plus les femmes (16,1%) que les hommes (12,1%) ; les femmes représentent 52,7% des chômeurs mais ce chiffre connaît une baisse entre 2007 et 2012 ; il est également plus faible de 3 points sur cette même période. Le chômage touche également beaucoup plus les jeunes de 15 à 24 ans.



Source : INSEE, RP 2012

La part des non diplômés ou titulaires du CEP dans la population non scolarisée en 2012 est importante : elle est de 37% alors qu'elle est de 30% à l'échelle régionale. Elle a cependant tendance à diminuer entre 2007 et 2012.

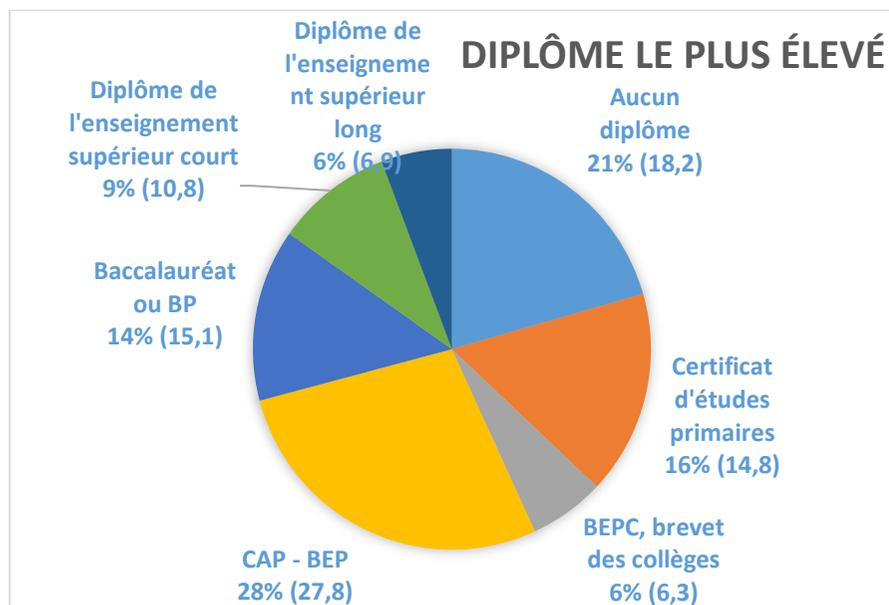


Part des non diplômés ou titulaires du CEP dans la population non scolarisée en 2012

Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale

La part des titulaires du CAP, BEP ou BEPC est de 33,8%, sensiblement identique au niveau régional. La part des bacheliers (13,9%) est inférieure de 1,7 points par rapport à la région mais a tendance à augmenter. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est de 15,2% soit 6 points de moins qu'à l'échelle régionale, mais elle augmente entre 2007 et 2012.

Ces chiffres démontrent un niveau de formation relativement bas, inférieur à celui observé à l'échelle régionale. De ce fait, la main d'œuvre peu qualifiée crée une inadéquation entre les offres d'emplois (qui nécessitent une qualification) et des demandeurs d'emplois (non qualifiés ou sous-qualifiés), phénomène générateur de chômage.



Source : INSEE 2012

Enjeux :

- **Attractivité économique du territoire**
- **Fragilisation de la population**
- **Mutations économiques**

3.2 Un emploi largement tourné vers le tertiaire

Le Pays compte **26 322 emplois** en 2012 (soit 1 547 de moins qu'en 2007) et 32 138 actifs soit un indicateur de concentration de l'emploi de 81,9. L'emploi salarié représente 85,7% et il est occupé à 41% par des femmes. 17,2% des salariés travaillent à temps partiel contre 1,6% pour les travailleurs non-salariés.

	Salariés	85,3%	Non-salariés	14,7%
Titulaires de la fonction publique et CDI	71,9%		Indépendants	7,7%
CDD	7,1%		Employeurs	6,8%
Intérim	3,1%		Aides familiaux	0,1%
Emplois aidés	0,5%			
Apprentissage - stage	2,7%			

Source : INSEE, RP 2012

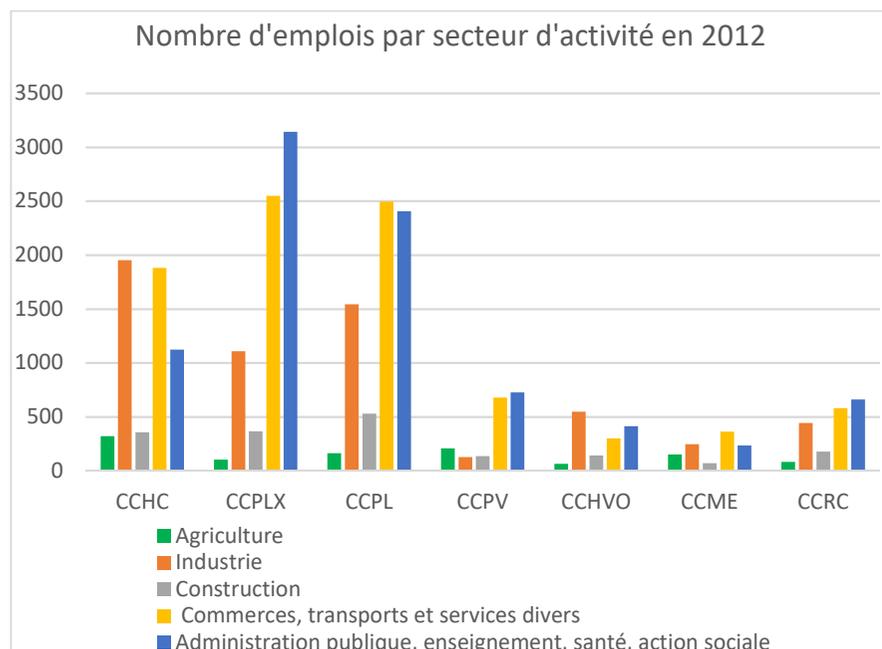
La répartition des emplois (1/3 des emplois dans l'administration, l'enseignement et le social, et 1/3 dans le commerce, les transports et les services divers) et son évolution confirment la tertiarisation de l'économie.

	2007	2012	%	Evolution 2007-2012	
Agriculture	1 142	1 093	4,1%	-49	-4,3%
Industrie	7 712	5 963	22,6%	-1 749	-22,7%
Construction	1 682	1 777	6,7%	95	5,6%
Commerce, transports, services divers	8 406	8 840	33,5%	434	5,2%
Adm. publique, enseignement, santé, action sociale	8 505	8 701	33%	196	2,3%

Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012

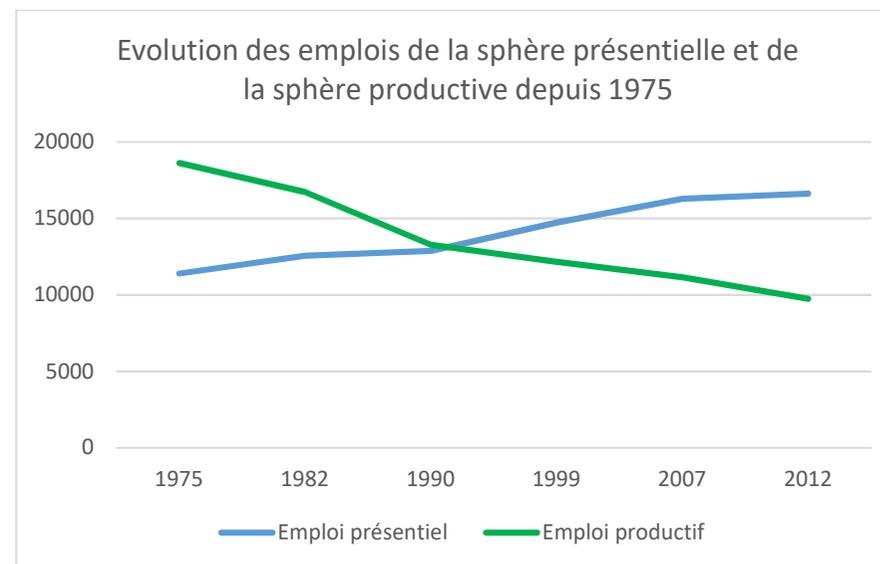
Le Pays est de tradition industrielle. Même si la part de l'industrie diminue et que le Pays se tertiarise fortement, l'industrie reste bien présente avec 23% des emplois soit 3 points de plus que le niveau départemental. Cependant, on constate une désindustrialisation de l'économie du Pays avec une perte de 22% des emplois de l'industrie sur la période 2007-2012.

La Haute-Comté se différencie des autres communautés de communes par la présence de l'industrie en 1^{er} employeur (ailleurs, il s'agit du commerce ou de l'administration), du fait de la présence de l'industrie du bois et plus particulièrement des industries Parisot. Les emplois de la sphère productive sont effectivement les plus nombreux en Haute-Comté mais également autour de Lure et Luxeuil-les-Bains. A l'échelle du Pays, la part la plus importante de l'emploi salarié privé (43%) est l'industrie.



Source : INSEE, CLAP

Depuis les années 1990, on constate une **résidentialisation de l'économie** avec une augmentation de l'emploi présentiel et une régression de l'emploi productif.



Source : INSEE 2012

La **sphère présenteielle** représente 56,9% des établissements dont 6,4% pour le domaine public. Il s'agit des établissements dont l'activité répond aux besoins locaux des populations résidentes ou de passage.

Le territoire compte **6 969 établissements actifs** au 31 décembre 2012 répartis comme suit :

Part de l'agriculture	16%
Part de l'industrie	7.9%
Part de la construction	9.6%
Part du commerce, transports et services divers	52.6%
<i>Dont commerce et réparation automobile</i>	<i>17%</i>
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale	13.9%

INSEE, CLAP

Les 6 969 établissements actifs regroupent 17 969 postes salariés au 31 décembre 2012. L'emploi est caractérisé par de **très petites structures** ; parmi les établissements actifs en 2013, 68% n'ont pas de salarié et 20% en ont entre 1 et 4. Ce phénomène est surtout prégnant dans l'activité agricole avec 86% des exploitations sans salarié.

Le taux de **création d'entreprises** est de 13,1 en 2013, ce qui correspond à 435 créations. 69,2% des créations concernent le secteur d'activité regroupant le commerce, le transport et services divers, 17,2% les entreprises de construction, 5,5% l'industrie et 8% le secteur administration publique, enseignement, santé, action sociale. Les créations d'entreprises ont plus que doublé en 2009 avec l'application du régime de l'auto-entrepreneur. Les entreprises individuelles représentent 80% des entreprises créées.

Enjeux :

- **Adaptation aux mutations de l'emploi**
- **Maintien de l'industrie**

3.3 Des actifs mobiles

Les actifs du territoire se déplacent pour aller travailler ; en 2009, les **déplacements domicile-travail** se font principalement en voiture (80%), mais également en transport en commun pour 5% des actifs et à pied pour 7% (Source : OPTTEER). La part largement dominante de la voiture s'explique par les faibles possibilités, en dehors du train, de se déplacer autrement.

En 2008, les actifs réalisaient en moyenne un parcours de 34 km quotidiens pour se rendre sur leur lieu de travail (soit 2 x 17 km ; source : OPTTEER).

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi et qui résident dans la zone	2012	2007
Dans leur commune de résidence	28%	30,3%
Dans une autre commune :	72%	69,7%
<i>Située dans le département de résidence</i>	47,4%	47,4%
<i>Située dans un autre département de la région</i>	19,6%	17,6%
<i>Située dans une autre région de France</i>	4,6%	4,4%
<i>Située dans une autre région hors France métropolitaine</i>	0,4%	0,3%

Source : INSEE, RP 2007 et RP 2012 exploitations principales

Les actifs travaillant dans leur commune de résidence sont moins nombreux en 2012 (- 2,3 points) qu'ils ne l'étaient en 2007, à l'inverse de ceux qui vont travailler dans un autre département qui sont en augmentation de 2 points sur la même période. Les trajets ont donc tendance à s'allonger pour se rendre à son emploi.

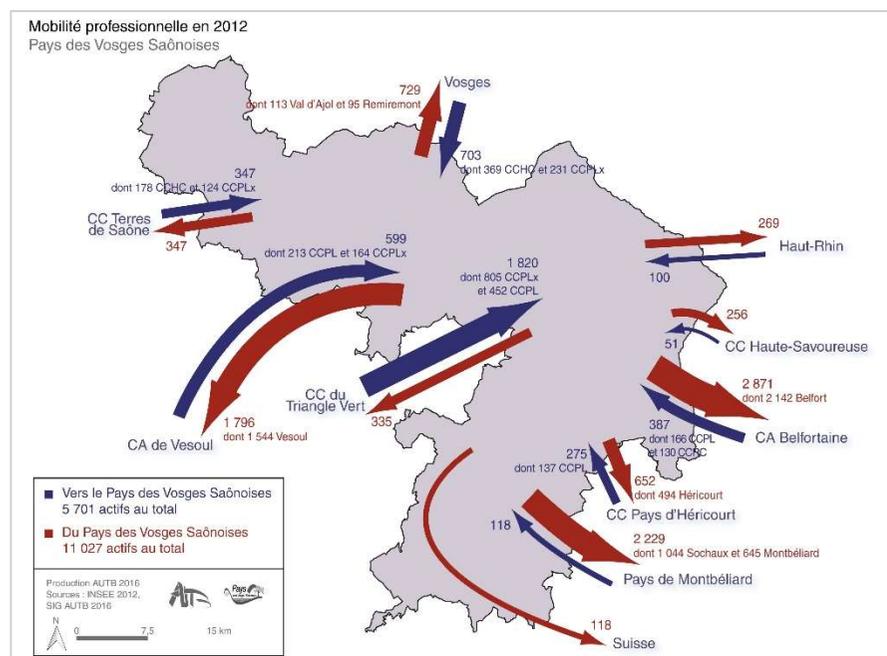
La mobilité professionnelle interne au Pays

Lieu de résid.	Lieu de travail							Total
	CCHC	CCHVO	CCME	CCPL	CCPLX	CCPV	CCRC	
CCHC	3848	4	73	125	1145		20	5215
CCHVO	24	1046	36	374	109	12	98	1699
CCME	117	39	605	100	435		8	1304
CCPL	47	169	4	4149	255	90	183	4896
CCPLX	433	49	159	274	3494	4	22	4434
CCPV		21		210	4	1182	8	1426
CCRC	12	30	14	336	46	13	1239	1691
Total	4481	1360	890	5568	5487	1301	1577	20665

Source : INSEE 2012

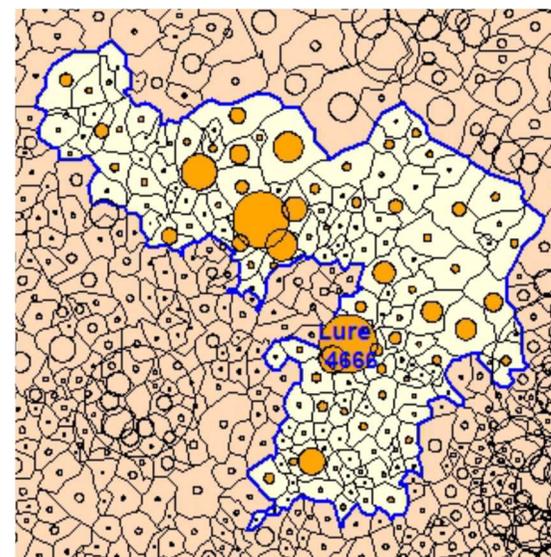
Les échanges quotidiens au sein du Pays sont nombreux. La plupart des actifs (75%) ont leur lieu de résidence et leur lieu de travail dans la même communauté de communes. Ce sont dans les CCPL et CCPLX que se rendent la majeure partie des travailleurs (respectivement 5 568 et 5 487, soit 53%), suivies de la CCHC (22%).

Chaque jour, ce sont plus de 11 000 actifs qui quittent le Pays des Vosges Saônoises pour se rendre à leur travail mais également plus de 5 700 actifs qui entrent dans le Pays pour venir y travailler. Il y a donc 2 fois plus de personnes qui sortent du Pays que de personnes qui y rentrent pour des raisons professionnelles.



Les actifs résidant dans le Pays en 2012 travaillent également en dehors de ses limites. Ils sont fortement dépendants des agglomérations de Belfort et Montbéliard, et dans une moindre mesure des agglomérations de Vesoul et d'Héricourt.

En conclusion, les principales villes attractives en termes d'emploi sont donc **Lure, Luxeuil-les-Bains et Saint-Loup-sur-Semouse** au sein du Pays, et **Belfort, Sochaux, Montbéliard et Vesoul** à l'extérieur.



Source : INSEE, RP 2012 exploitation principale, lieu de travail

Enjeux :

- **Nécessité des déplacements pour le travail**
- **Dépendance à la voiture**
- **Longueur / coût des déplacements**
- **Alternative ?**

3.4 Un tissu économique industriel et artisanal encore bien présent

Historiquement, le territoire est industriel avec la présence de papeteries, d'industries textiles (dont la dentelle), de verreries, d'extraction (houillères) et de production électrique ; ces industries prospèrent jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle avant de décliner. Les traces de cette industrie sont présentes dans le paysage (cheminées, musée de la mine).

L'industrie est **encore très active** avec 23% des emplois soit 3 points de plus que le niveau départemental.

Les entreprises de grande taille présentes sur le Pays sont principalement à caractère industriel. Elles emploient entre 200 et 600 salariés. Il s'agit d'entreprises liées à l'automobile (Faurecia à Magny-Vernois, Lisi à Mélisey, Lufkin à Fougerolles), à l'industrie du meuble (Parisot et CFP à Saint-Loup-sur-Semouse, Ikea à Lure), à l'industrie pharmaceutique (Vétoquinol à Magny-Vernois) ou à l'industrie agroalimentaire (Bazin à Breuches).

L'implantation historique du groupe PSA Peugeot-Citroën à Sochaux, Vesoul et Valentigney induit la présence de nombreux sous-traitants de l'industrie automobile dans le Pays, mais génère aussi leur **interdépendance**.

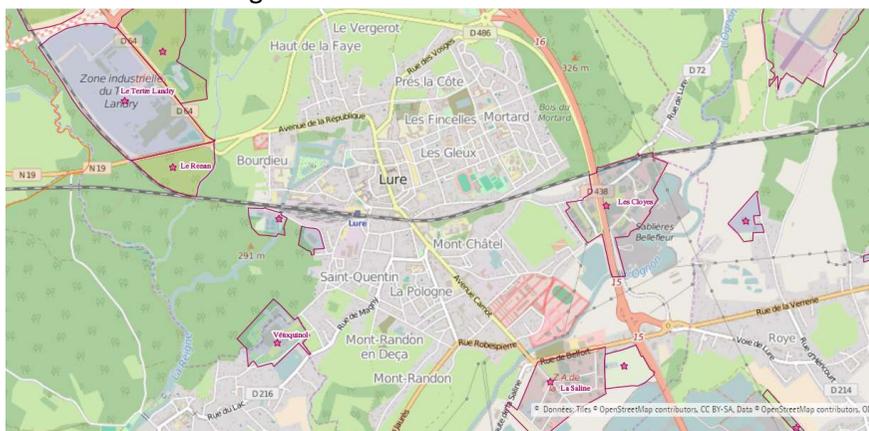
De même, la présence du bois est une des raisons de l'activité historique autour du meuble.

Pour accueillir ces entreprises, le Pays compte de nombreuses zones d'activités économiques, en particulier sur l'axe Belfort – Lure – Remiremont.

Commune	Surface totale des parcs d'activité (ha) - 2015
La Nouvelle-lès-Lure	235,9
Lure	192,3
Corbenay	101,8
Fougerolles	101,4
Luxeuil-les-Bains	99,6
Villersexel	90,3
Saint-Loup-sur-Semouse	62,8
Froideconche	56,7
Ronchamp	42,0
Champagney	40,2
Saint-Sauveur	39,8
Frotey-lès-Lure	35,9
Magny-Vernois	32,9
Aillevillers-et-Lyaumont	30,1
La Côte	23,7
Saint-Germain	20,4
Plancher-Bas	19,1
Esprels	13,2
Conflans-sur-Lanterne	9,5
Roye	9,5
Mélisey	8,6
Demangevelle	7,3
Faucogney-et-la-Mer	6,2
Fontaine-lès-Luxeuil	5,4
Vauvillers	4,1
Gouhenans	2,5
Montdoré	2,5
Passavant-la-Rochère	2,0
Magnoncourt	0,9

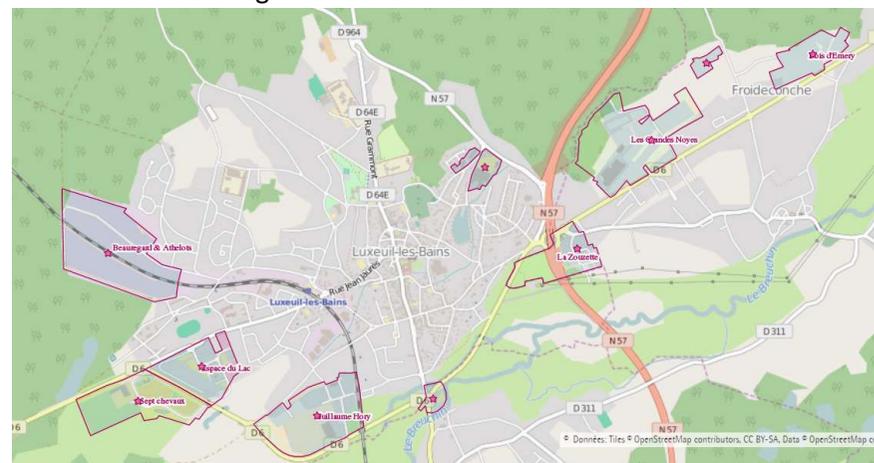
Source : ARD FC - Module extranet Parcs d'activités - 2015

Parcs d'activités – région de Lure



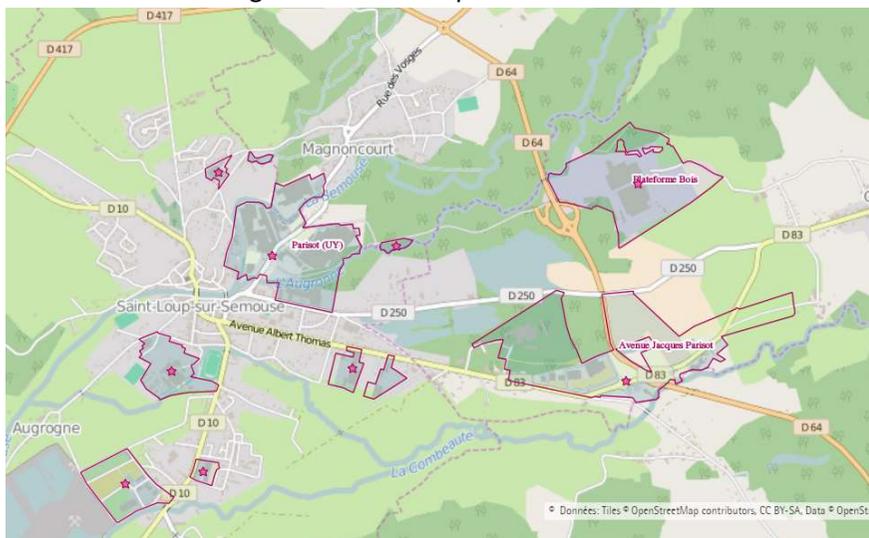
Source : atlas des parcs d'activité de Franche-Comté

Parcs d'activités – région de Luxeuil-les-Bains



Source : atlas des parcs d'activité de Franche-Comté

Parcs d'activités – région de Saint-Loup-sur-Semouse



Source : atlas des parcs d'activité de Franche-Comté

Enjeux :

- **Pérennisation des activités historiques**
- **Possibilité de reconversion**
- **Gestion des friches industrielles**
- **Prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers**

3.5 Un commerce marqué par le phénomène de vacance

Malgré la présence de plus de 430 commerces sur le territoire du Pays, les communes sont touchées par le phénomène (généralisé en France) de la vacance. En effet, nombre de vitrines des centres-villes sont vides. Plusieurs explications peuvent aider à comprendre cette évolution : désertification en milieu rural, prix des loyers commerciaux, développement de la grande distribution en périphérie des villes, attrait

pour les zones commerciales, etc... mais pas que. En effet, les zones commerciales doivent également faire face à ce phénomène.

Des territoires comme la CCPLX ou la CCRC ont souhaité travailler sur cette problématique et se sont lancées dans la réalisation d'opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services. Il s'agit d'une opération globale visant à favoriser le développement du commerce et de l'artisanat sur un territoire. L'OCMACS peut comporter plusieurs types d'actions à la fois sous maîtrise d'ouvrage publique (restructuration urbaine, halles et marchés, etc...) ou privée (modernisation des entreprises).

En parallèle, le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans des zones rurales ou des zones urbaines fragilisées par l'évolution démographique ou par une situation économique particulièrement difficile. Les territoires de la Haute-Comté et du Pays de Lure ont monté des projets en ce sens pour obtenir des subventions.

Les associations des commerçants de Lure et de Luxeuil-les-Bains notamment travaillent pour trouver des solutions pour redynamiser le tissu commercial de centre-ville.

Enjeux :

- **Redynamisation du commerce des centres-bourgs**
- **Réutilisation des locaux vacants**
- **Innovation**

3.6 Une agriculture en difficulté mais qui possède des atouts

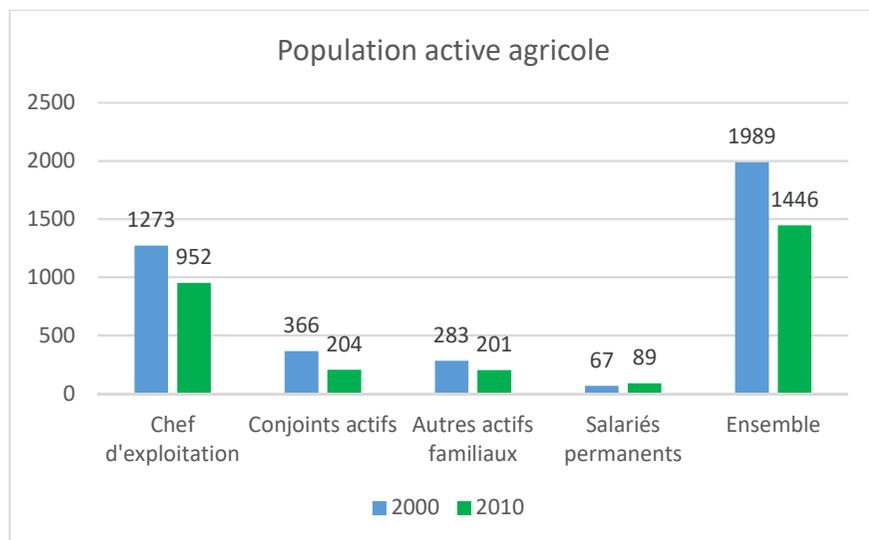
Alors que la Haute-Saône est majoritairement située dans la petite région agricole des plateaux et de la plaine Grayloise, favorables aux grandes cultures, le Pays des Vosges Saônoises présente des espaces agricoles hétérogènes s'étendant sur **7 petites régions agricoles** :

- La Vôge au nord,
- A l'Est, d'est en ouest, les Hautes-Vosges, les régions vosgienne et sous-vosgienne,
- La trouée de Belfort et la vallée de l'Ognon au sud,
- Le début de la région des plateaux à l'ouest.

Les terres, gréseuses, ne favorisent pas la grande culture ; aussi, le Pays est-il majoritairement tourné vers l'**élevage** mais présente également des structures agricoles et une production hétérogènes, ce qui n'en facilite pas la conversion.

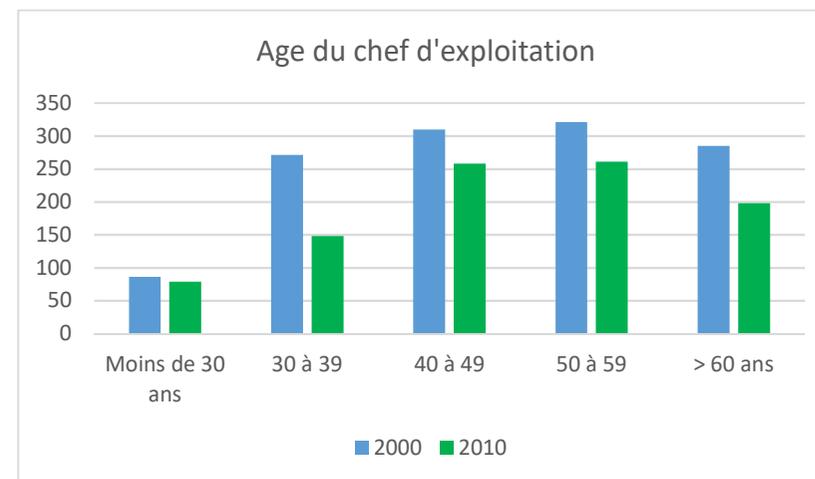
La population active agricole tend à diminuer. Elle est majoritairement représentée par des chefs d'exploitation, ce qui confirme le caractère de petites structures. On note cependant une augmentation du nombre de salariés agricoles.

En lien avec la population active agricole, la quantité de travail fourni diminue. L'agriculture est beaucoup plus présente dans certaines communautés de communes (Haute-Comté par exemple) que dans d'autres (celles du Pays de Luxeuil et du Pays de Lure sont nettement moins agricoles).

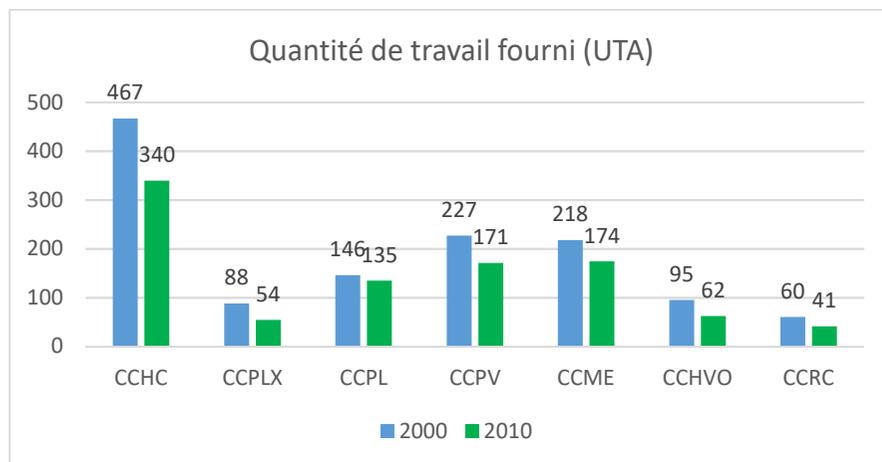


Source : RGA 2010 - DRAAF

Contrairement au phénomène observé à l'échelle régionale, l'âge des chefs d'exploitation n'est pas en baisse. La tranche 30-39 ans est moins bien représentée en 2010 qu'elle ne l'était en 2000.

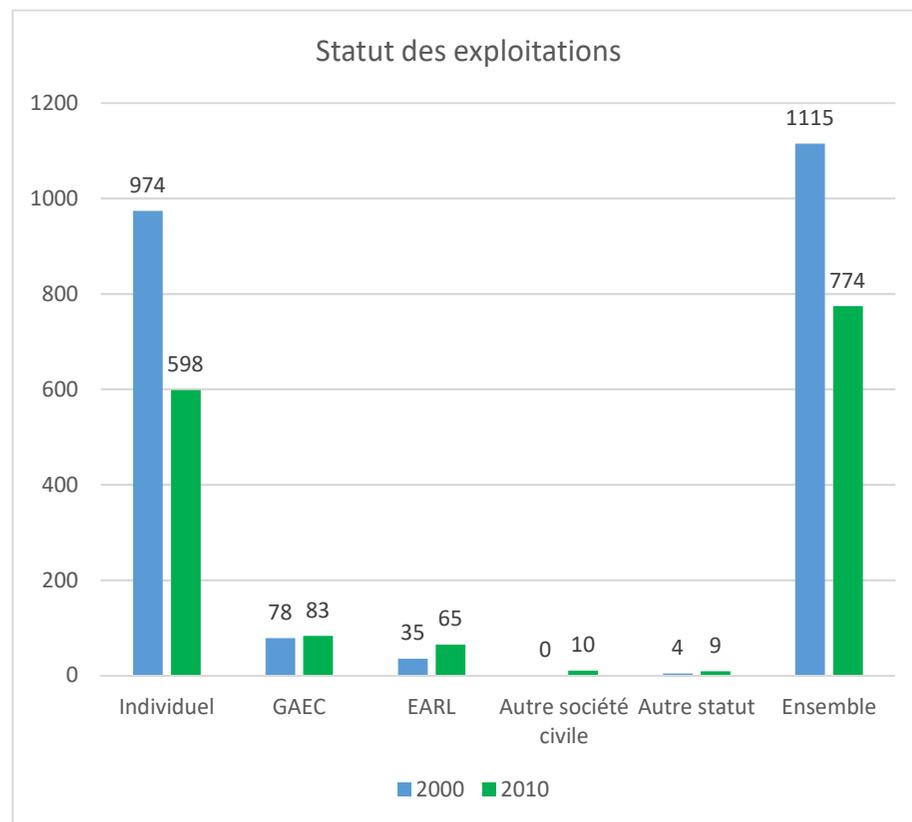


Source : RGA 2010 – DRAAF



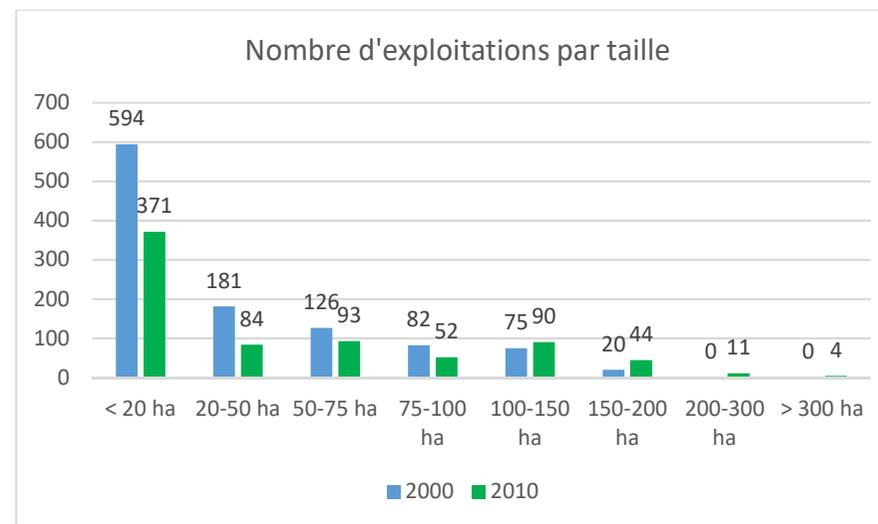
Source : RGA 2010 - DRAAF

Les exploitations ont largement un **statut individuel** ; cependant, le regroupement tend à se développer (GAEC, EARL), au regard de ce qui s'observe au niveau régional.



Source : RGA 2010 - DRAAF

Globalement, le nombre d'exploitations est en baisse. Celles de moins de 50ha sont les plus touchées. Par contre, les grandes exploitations, de plus de 100ha, sont en augmentation.



Source : RGA 2010 - DRAAF

Le cheptel est en légère diminution, à l'exception des porcins.

	2000	2010	
Vaches	19 185	18 446	-4%
<i>dont montbéliardes</i>	10 308	9 595	-7%
Bovins	49 804	46 975	-6%
Equidés	976	887	-9%
Caprins	422	431	2%
Ovins	8 781	8 568	-2%
Porcins	1 986	1 565	-21%

Source : RGA 2010 - DRAAF

Le rapport entre la diminution du nombre des exploitants agricoles et la relative stabilité des effectifs du cheptel conduit à une **augmentation de la taille du cheptel par exploitant**.

	Nb bêtes / exploitants		Variation
	2000	2010	2000/2010
Vaches	30	40	33%
<i>dont Montbéliardes</i>	23	30	30%
Bovins	71	94	33%
Equidés	5	6	22%
Caprins	10	16	66%
Ovins	30	52	73%
Porcins	47	78	65%

Source : RGA 2010 - DRAAF

Il en est de même des céréales, des oléagineux, des fourrages, de la surface toujours en herbe ou de la surface agricole utile qui se maintiennent et dont la part par exploitant augmente corrélativement.

	2000	2010	Variation
Céréales	6 228	6 025	-3%
Oléagineux	748	655	-12%
Fourrages	6 473	6 395	-1%
STH	29 391	28 935	-2%
SAU	43 565	42 291	-3%

Source : RGA 2010 – DRAAF

Les 2 principales orientations technico-économiques **des communes** sont les bovins lait et les bovins mixtes, avec une augmentation des premiers au profit des seconds. La production se tourne principalement vers le lait avec une diversification vers la polyculture – poly-élevage qui se développe également un peu.

Au niveau des **exploitants**, les 2 principales orientations technico-économiques sont les bovins lait et les ovins, caprins et autres herbivores. L'évolution de la part de chaque OTEX entre 2000 et 2010 est très faible.

Ces résultats sont issus du recensement général agricole de 2010. Ils sont à prendre avec mesure étant donné le nombre de données soumises au secret statistique. Aussi, les chiffres peuvent-ils être faussés de ce fait.

Dans la perspective de l'élaboration du SCOT, des entretiens menés par la Chambre d'Agriculture en février-mars 2014 sur le Pays ont permis aux agriculteurs de répertorier les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités qui pèsent sur le territoire et sur leur activité. Ces discussions ont eu pour objectif d'**identifier les enjeux et problématiques de l'agriculture locale**, en lien avec les 3 piliers du développement durable.

Du **point de vue économique**, les atouts des exploitations relèvent de l'existence de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole. La polyculture élevage, la diversification et la vente directe permettent également le maintien et le développement des exploitations. Enfin, la fin des quotas exige des agriculteurs qu'ils maîtrisent la production. Les conditions de travail des agriculteurs sont ressenties de manière positive pour certains et négatives pour d'autres.

Par contre, la taille des exploitations rend leur reprise difficile, pour les grandes notamment, et laisse peu de marge de manœuvre aux petites (problème du morcellement). Les agriculteurs sont dépendants des aides européennes et de la Politique Agricole Commune (PAC) en particulier, ainsi que des prix de vente des produits (peu de valeur ajoutée, prix du lait, ...). L'une des craintes majeures est liée au devenir de la collecte du lait ; il n'y a pas de laiterie sur place, ce qui nécessite une collecte en porte-à-

porte ; les collecteurs envisagent de venir en camions de 29 tonnes, ce qui rendra la collecte de certaines fermes impossible du point de vue de l'accessibilité. La fin des quotas laitiers est une menace car l'achat du lait est réalisé à un prix bas au regard des exigences de travail. Les agriculteurs se sentent hors des circuits de décision, ils subissent la pression urbaine qui engendre des pertes de Surface Agricole Utile (SAU) et leur activité est souvent qualifiée de dérangeante.

Malgré tout, des opportunités existent sur le territoire notamment avec la présence de produits AOC ou IGP qui permettent une plus forte valeur ajoutée des produits, les établissements Bazin, société agro-alimentaire spécialisée en charcuterie et salaison, ou encore les savoir-faire, la production diversifiée et les perspectives pouvant découler du tourisme. L'agriculture du Pays des Vosges Saônoises doit utiliser ou créer les outils pour optimiser l'outil de production, pouvoir réagir aux menaces sur la production laitière, saisir les opportunités de valeur ajoutée vers le marché extérieur et s'appuyer sur le territoire pour renforcer l'exploitation.

D'un **point de vue environnemental**, les atouts du territoire émergent de la fertilisation raisonnable, de la volonté de faire mieux (produire autrement), de l'adaptation volontaire (pour certains) des pratiques aux enjeux environnementaux (mesures agro-environnementales en zones humides classées Natura 2000) et des opportunités apportées par l'agriculture biologique.

Cependant, des faiblesses existent, essentiellement liées aux contraintes de l'élevage (épandage, réglementation, conditions pédoclimatiques). Le morcellement du foncier ne facilite pas l'accès aux parcelles, ni l'épandage, et est défavorable vis-à-vis de la question du bilan carbone. L'intensification agricole (concentration et quantité d'effluents) soulève la problématique de la qualité de l'eau, enjeu fort du territoire. Certains estiment que les contraintes liées aux enjeux environnementaux sont trop importantes.

Le territoire bénéficie tout de même d'opportunités liées à la présence du Parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges qui peut octroyer des aides et de la présence de surfaces toujours en herbe (STH) qui nécessitent moins d'entrants, génèrent moins de pollution et moins d'érosion.

L'activité agricole dans le Pays des Vosges Saônoises doit faire avec les contraintes environnementales et adapter ses pratiques à ces enjeux, en essayant de transformer les contraintes en atouts (adaptation des pratiques, valorisation des paysages, ...). Elle doit se développer pour maintenir les exploitations et être créatrice d'emplois.

D'un **point de vue social et humain**, le travail en commun permet de dynamiser l'agriculture (projets collectifs liés au grand nombre d'exploitations, CUMA). Cependant, le métier d'éleveur est difficile et en décalage avec la société ; il génère peu de compensation de revenu. Le métier est complexifié par le manque de main d'œuvre et le travail sur les petites structures. Les problèmes extérieurs comme le vieillissement de la population, sa diminution, la raréfaction des services publics sont des menaces pour le territoire. Les agriculteurs regrettent le peu d'intérêt que leur portent les politiques. Le territoire présente cependant beaucoup d'entreprises ce qui peut favoriser l'emploi des conjoints.

Le renforcement de la présence agricole dans les instances de décisions serait un bon levier pour le monde agricole.

Le monde rural est confronté à des difficultés de natures diverses, économiques, environnementales ou sociétales, mais des pistes d'actions sont à explorer pour le redynamiser, le faire évoluer et mieux le prendre en compte dans la sphère économique du Pays.

Le Pays ne compte pas de pôle urbain majeur mais quelques bourgs principaux générant de la **concurrence foncière** à leurs abords (extension urbaine au détriment de l'exploitation agricole). Cette activité économique a comme base le foncier ; aussi, la préservation du foncier et sa

restructuration sont indispensables. L'activité agricole est structurante dans l'aménagement du territoire ; elle occupe largement l'espace mais est toujours à la recherche d'un équilibre économique car elle subit les crises successives, structurelles et conjoncturelles. Son rôle productif et ses valeurs économique, spatiale et paysagère rendent nécessaire, pour son maintien, l'équilibre entre les activités exercées sur le territoire.

30% du territoire est occupé par des surfaces agricoles exploitées à titre professionnel. Ce sont plus de 700 structures différentes parmi lesquelles 550 sont des structures agricoles professionnelles qui ont leur siège dans le Pays. La prédominance de l'**élevage** induit de vastes surfaces en prairies permanentes (environ 50%). L'activité agricole s'inscrit dans une logique de production répondant à un marché essentiellement national, européen et mondial.

L'essentiel de la production est basé sur le **lait**, destiné aux laiteries pour être transformé. Les grandes cultures sont également présentes mais dans une moindre mesure par rapport au reste du département.

2 secteurs de **production fruitière** sont également présents à côté des filières plus classiques. Le Pays bénéficie de productions de qualité reconnues. La cerise de Fougerolles tire sa valeur ajoutée dans le kirch de Fougerolles AOC, produit par des bouilleurs de cru et distillateurs professionnels, tous installés à Fougerolles. Il s'agit d'un produit vendu aux pays européens mais aussi à l'international. Plus au sud du territoire, la mirabelle de Villersexel fait essentiellement l'objet d'une vente directe en fruits frais et de quelques transformations par des acteurs locaux. Ces micro-filières, issues de la tradition, sont sources de revenus complémentaires pour les exploitations agricoles et au-delà, et constituent un patrimoine naturel et culturel. Ces richesses patrimoniales pour partie valorisées restent un levier pour le développement économique et touristique.

L'activité agricole façonne également le patrimoine paysager et écologique avec les zones Natura 2000 (plateau des Mille Etangs, vallée de la Lanterne). Elle participe à la structuration de la trame verte définie par le réseau maillé des espaces naturels et agricoles. Elle produit des services à destination de la population rurale ou plus urbaine en gérant les boues des stations d'épuration, en participant au déneigement et à l'entretien des paysages.

La région Franche-Comté a élaboré un **Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)** qui vise à définir les grandes orientations stratégiques de l'Etat en région dans les domaines agricole, agroalimentaire et agro-industriel en tenant compte des spécificités des territoires (zones de montagnes notamment) ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Etabli pour 7 ans, il vise à orienter l'agriculture française et ses industries agroalimentaires, qui connaissent des évolutions de contexte rapides et profondes, pour répondre au défi alimentaire (équilibres alimentaires européens et mondiaux), au défi environnemental (en lien avec le Grenelle de l'environnement) et au défi territorial (gestion économe et durable du foncier).

Le Pays a connu **peu d'aménagement foncier agricole ou forestier**. Quelques initiatives récentes à Plancher-Bas, Plancher-les-Mines ou Champagny ont permis de conforter l'installation de jeunes agriculteurs et ont constitué un outil majeur dans la gestion des paysages. En permettant le regroupement parcellaire, les aménagements fonciers permettent également de limiter la circulation des engins et contribuent à réduire les recours aux énergies fossiles. La restructuration foncière permet aussi de travailler sur l'accessibilité des parcelles (servitudes de passage et enclavement sont un réel frein à l'exploitation de certaines parcelles). Un des enjeux en matière agricole est donc de préserver et d'améliorer les circulations nécessaires à l'activité agricole.

Une procédure d'aménagement foncier a débuté en 2016 sur les communes de La Bruyère et Esboz-Brest.

L'ambition pour le Pays est le maintien des exploitations existantes et leur développement. Cependant, l'éloignement des exploitations, parfois reléguées loin des centres, pose le problème du coût des réseaux, notamment d'eau et de téléphonie. La question de la circulation, tant des engins que des animaux, nécessite qu'une attention particulière soit portée aux aménagements de centres afin de ne pas desservir l'activité mais au contraire de favoriser la **circulation agricole**. L'entretien des chemins et fossés est également un élément vital de cette activité.

Par ailleurs, en réponse aux crises qu'elle connaît, la proximité de certaines exploitations avec les bourgs-centres constitue un avantage à valoriser (vente directe). Pour d'autres, leur répartition sur le territoire, notamment à proximité des sites naturels ayant un intérêt touristique peut répondre à un **besoin de diversification des revenus agricoles**.

Enfin, l'agriculture contribue à la **valeur ajoutée** du territoire

- Par sa dynamique agricole au niveau de l'élevage,
- Par des labels de qualité : 2 AOC Munster et Kirch de Fougerolles, 1 AOP Gruyère, label rouge Emmental grand cru, productions spécifiques (cerises, mirabelles)
- Par une offre de produits fermiers, en points de vente directe à la ferme ou sur les marchés
- Par la gestion des milieux naturels remarquables (plateau des Mille Etangs, vallée de la Lanterne)
- Par la gestion de l'espace et des paysages, cadre de vie des habitants du Pays.

Activité	Nombre d'établissements	Effectif au 31.12.2013	Effectif équivalent temps complet
Industries des viandes	6	303	268
Industries des boissons	5	90	82
Autres IAA	14	95	82
Total	25	488	432

Source : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Enjeux :

- **Maintien de l'activité agricole**
- **Compatibilité avec la résidentialisation du territoire**
- **Développement équilibré du territoire et lutte contre le mitage**
- **Conciliation des enjeux environnementaux et de la production agricole**
- **Valorisation les produits et services de l'agriculture**
- **Organisation du lien production / acheteurs**
- **Diversification**
- **Encouragement aux procédures d'aménagement foncier agricole**
- **Favorisation de l'accès aux réseaux**
- **Protection stricte du couple « bâtiments d'élevage et parcellaire associé »**

3.7 Une forêt très étendue mais sous-exploitée

Le Pays possède une couverture forestière de **grande qualité**. La part des espaces forestiers est de près de 50% à l'échelle du Pays, répartie entre

forêt publique, majoritaire et essentiellement communale, et forêt privée, très morcelée. Ce sont principalement des forêts de **feuillus** (> 70%). Les conifères ou mélange feuillus – conifères se retrouvent dans les parties les plus montagneuses de l'Est du Pays, à proximité des Ballons. La proportion de très gros bois est importante.

Cette richesse forestière est **largement sous exploitée**. Le bois est essentiellement utilisé par l'industrie du meuble (2 sites de production de panneaux sont présents sur le Pays); mais l'utilisation en tant que ressource de chauffage reste à développer, de même que la construction bois. 3 plates-formes de stockage bois énergie intercommunales ont été réalisées à Corbenay, Passavant-la-Rochère et Champagny.

Le **plan pluriannuel de développement régional forestier (PPDRF)**, établi pour la période 2012-2016, a pour but d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable de la forêt. Ce plan organise l'action en faveur de massifs où la mobilisation est jugée prioritaire et y concentre les interventions publiques. Globalement, il ressort que le massif est confronté à des problématiques de desserte (localement insuffisante ou inadaptée) et d'accès, de déficit de mobilisation du hêtre de bonne qualité et des résineux en forêt morcelée, à l'exploitation délicate en zone de plaine et/ou en vallée / zone humides, au relief marqué. De plus, des espaces naturels remarquables ont une influence sur l'exploitation. Il s'agit des zones Natura 2000, zones de protection spéciales, arrêtés de protection de biotope, PNR, ZICO, réserves naturelles, etc... La richesse naturelle du territoire entraîne par exemple la production de documents d'évaluation des incidences lors de la création de desserte pour en zone Natura 2000 ou des contraintes dans le franchissement des cours d'eau liées à l'APB écrevisse. Le PPDRF identifie les massifs qui disposent d'un potentiel de récolte supplémentaire. Les pistes d'amélioration préconisées sur le

territoire relèvent du développement de la sylviculture suivie, du volume de bois énergie, des contrats d'approvisionnement, de la valorisation du hêtre, de l'amélioration du réseau de desserte, ...

Des dynamiques territoriales sont en cours à travers :

- La **charte du PNR des Ballons des Vosges**,
- La **charte forestière du Val de Semouse** (2010) : partenariat multi-acteurs pour la réalisation d'actions concrètes servant le développement forestier,
- Le **plan d'approvisionnement territorial (PAT)** du Pays des Vosges Saônoises : développé par la FNCOFOR dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural », il analyse la ressource pour définir les volumes mobilisables et les coûts d'exploitation. Initialement développé pour le bois énergie, cet outil intègre aujourd'hui les données pour le bois d'œuvre et le bois d'industrie.
- Des **schémas directeurs de desserte forestière** : il s'agit d'un levier puissant pour dynamiser un espace forestier privé très morcelé ; 67 000 ha couverts soit 37% du territoire. La desserte forestière est effectivement un point clé du développement de l'offre. La modernisation des réseaux de desserte est rendue nécessaire du fait du développement des techniques sylvicoles et de la mécanisation de l'exploitation. La desserte est un atout essentiel pour la bonne commercialisation et la bonne gestion du bois. Les collectivités et les propriétaires ont la possibilité de se regrouper sous diverses formes juridiques en fonction de leur(s) projet(s) ; associations syndicales libres ou autorisées permettent de bénéficier d'aides à l'investissement plus intéressantes par exemple.
- Des **associations syndicales autorisées** : elles couvrent 501 ha sur le Pays.

- Le **plan de développement de massif (PDM)** a pour but de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation de bois (morcellement, qualité, accessibilité). Le PDM des Vosges Saônoises (2008) couvre 16 000 ha dont 6 500 de forêt privée (La Montagne, La Rosière, La Longine, Saint-Bresson, Amont et Effreney, Amage et Sainte-Marie en Chanois).

L'une des problématiques majeures du territoire est la **mobilisation de la ressource bois énergie et bois d'œuvre** pour répondre à la demande locale et structurer la filière bois énergie dans le cadre d'un PAT. Il s'agit d'une démarche de développement local visant à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaufferies du territoire. Cet outil permet d'estimer la ressource disponible et mobilisable à un coût compétitif et de tester les différents scénarii d'aménagement du territoire permettant d'améliorer la structuration de la filière bois énergie.

Le PAT a mis en évidence l'existence d'une ressource locale largement à même de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois-énergie. Cette ressource est mobilisable dans des conditions économiques viables et dans le respect de la gestion durable des forêts.

La question de la **gestion durable de la forêt** est également posée à travers la déclinaison du Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC). Toutefois, le morcellement de la forêt (multitude de propriétaires de petites parcelles) est un frein à la certification. Un travail d'encouragement à la coopération entre propriétaires est nécessaire à une bonne gestion de la forêt.

Le Pays fait face à la problématique de la **fermeture des paysages** ; les sites non exploités par l'agriculture ont tendance à s'enfricher. La forêt revient naturellement là où l'Homme n'exploite pas. La gestion de l'espace doit

passer par la surveillance de ce phénomène. Pour cela, des plans paysages ont été mis en place dans certaines communautés de communes mais leurs résultats restent limités à quelques exemples.

Le nombre d'entreprises avec savoir-faire dans la filière bois est passé de 23 en 2009 à 28 en 2014 ce qui représente respectivement 1475 et 1670 salariés aux mêmes dates.

Au-delà du caractère économique, la forêt possède également un caractère social. L'objectif de **réappropriation de la forêt** par les habitants passe par la sensibilisation des plus jeunes ou l'aménagement de sentiers cyclables ou pédestres.

Enjeux :

- ***Dynamisation de l'utilisation de la ressource bois***
- ***Encouragement des procédures d'aménagement foncier forestier***
- ***Développement des contrats d'approvisionnement***
- ***Favorisation de la gestion de la forêt***

3.8 Une activité touristique à structurer

Le Pays dispose d'un **riche patrimoine**, à la fois naturel et architectural.

Les milieux naturels sont remarquables avec notamment le plateau des Mille Etangs. La forte présence de l'eau permet la pratique d'activités sportives aquatiques dans la vallée de l'Ognon. Les montagnes, comme la Planche des Belles Filles ou le Ballon de Servance, favorisent les sports hivernaux ou la randonnée.

Du point de vue architectural, de nombreux monuments historiques classés ou inscrits sont présents sur le territoire comme le château médiéval d'Oricourt. La chapelle Notre Dame du Haut à Ronchamp a bénéficié du classement au titre de l'œuvre de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO .-. L'appellation « Petites Cités Comtoises de Caractère » couvre également certaines communes comme celle de Faucogney-et-La-Mer. Ces sites sont des atouts pour le développement du tourisme.

La présence de thermes à Luxeuil-les-Bains et de leur gestion par la Chaîne Thermale du Soleil, ainsi que d'un riche patrimoine encore en cours de découverte (Sites antiques de Luxeuil-les-Bains) permet de faire du tourisme un axe prioritaire de développement.

Les quelques musées du territoire abordent des thèmes variés comme les cerises, la verrerie ou la nature.

Cependant, ce tourisme a **besoin d'être structuré** afin d'attirer la population en proposant une offre variée et riche, à l'échelle du Pays et pas seulement des communautés de communes. Il existe 6 offices de tourisme sur le territoire avec des statuts différents et des tailles différentes. Certains travaillent en partenariat pour offrir des perspectives plus larges aux touristes (territoires de montagne notamment).

Le travail réalisé sur la « Destination Vosges du Sud » et soutenu par LEADER est l'expression de la volonté de structurer cette activité, afin de proposer une offre variée sur un grand territoire.

Principaux sites de visites du Pays :

Sites de visites	Commune	Nombre de visiteurs en 2014
Verrerie-cristallerie	Passavant-la-Rochère	66 410
Chapelle Notre Dame du Haut	Ronchamp	60 318
SICA Kirsch et Terroir Ferme Chassard	Fougerolles	28 000
Abbaye Saint-Colomban	Luxeuil-les-Bains	12 060
Distillerie Paul Devoille	Fougerolles	12 000
Château	Oricourt	11 208
Ecomusée du Pays de la Cerise	Fougerolles	9 605
Musée de la Montagne	Haut-du-Them	6 675
Maison de la Négritude	Champagney	5 742
Espace Nature Culture du PNR	Haut-du-Them	5 021
Parc animalier de Saint-Valbert	Fougerolles	2 792
Musée de la Mine	Ronchamp	2 403
Musée du Combattant de Haute-Saône	Luxeuil-les-Bains	855
Musée de la Tour des Echevins	Luxeuil-les-Bains	NC

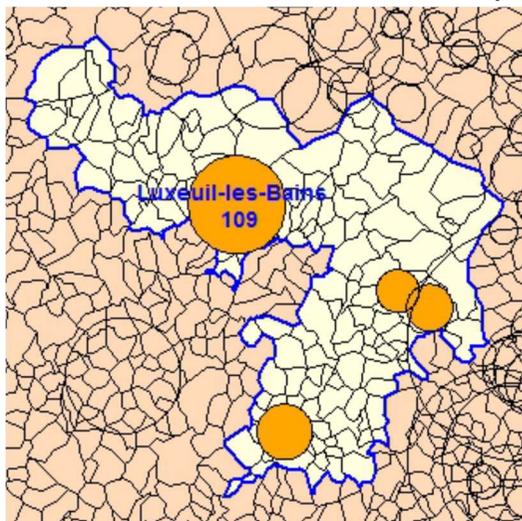
Source : Observatoire régional du tourisme de Franche-Comté

Au 1^{er} janvier 2016, le Pays compte 18 hôtels regroupant 333 chambres.

Sans étoile	12
2 étoiles	1
3 étoiles	5

Source : OSER Franche-Comté

Nombre de chambres dans les hôtels classés au 1^{er} janvier 2015



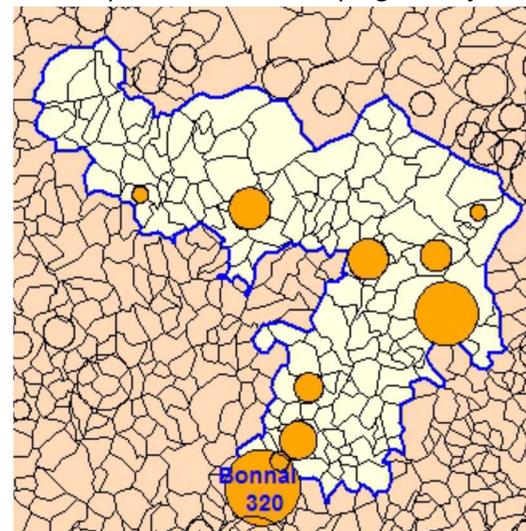
Source : INSEE, Direction du tourisme – hébergement touristique

12 terrains de campings réunissent 881 emplacements.

Sans étoile	7
2 étoiles	1
3 étoiles	3
5 étoiles	1

Source : OSER Franche-Comté

Nombre d'emplacements de camping au 1^{er} janvier 2015



Source : INSEE, Direction du tourisme – hébergement touristique

Le Pays compte également 2 résidences de tourisme à Luxeuil (229 places lits) en lien avec l'activité thermique et 2 villages-vacances à Aillevillers-et-Lyaumont et à La Rosière (131 places lits).

Enfin, on compte 127 restaurants sur le Pays.

Enjeux :

- **Structuration de la filière**
- **Connaissance du patrimoine**
- **Adaptation de l'offre**

Premiers enjeux

Population

- ✓ **Maintien de la population**
- ✓ **Vieillesse**
- ✓ **Maintien de l'attractivité du territoire (stagnation population, réduction solde naturel)**
- ✓ **Besoins en logements et services**
- ✓ **Adaptation de l'offre de services : personnes âgées (aides à domicile), demandeurs d'emploi (formation)...**
- ✓ **Développement des moyens de mobilité alternatifs**
- ✓ **Diversification de l'offre de logements (logements plus petits, logements locatifs, logements sociaux...)**

Aménagement et développement du territoire

- ✓ **Eloignement des habitants des services et des emplois (déplacements, énergie, budget)**
- ✓ **Alternative au modèle pavillonnaire, très consommateur d'espace**
- ✓ **Recherche d'efficacité foncière (moindre consommation de l'espace)**
- ✓ **Dynamisme des bourgs et innovation**

Logements

- ✓ **Ancienneté du parc**
- ✓ **Inadaptation du parc ancien : nouveaux besoins**
- ✓ **Vacance forte**
- ✓ **Reconquête des centres-bourgs : réhabilitations, dents creuses**
- ✓ **Vulnérabilité énergétique > lien avec le PCET, les OPAH**

Equilibres paysagers

- ✓ **Maintien de l'agriculture et préservation du foncier agricole**
- ✓ **Maintien des grands équilibres**
- ✓ **Gestion de la forêt et développement de la filière bois**
- ✓ **Artificialisation des sols / développement résidentiel et économique**
- ✓ **Banalisation de l'architecture / architecture traditionnelle**

Qualités paysagères

- ✓ **Maintien du caractère rural**
- ✓ **Maintien de la qualité de l'environnement, du cadre de vie**
- ✓ **Protection des richesses naturelles**
- ✓ **Entretien des villages et hameaux**
- ✓ **Protection du patrimoine architectural**
- ✓ **Développement du tourisme**

Industrie

- ✓ **Dynamisme industriel**
- ✓ **Réutilisation de friches (économie de l'espace)**

Agriculture

- ✓ Développement équilibré du territoire et lutte contre le mitage
- ✓ Conciliation des enjeux environnementaux et de la production agricole
- ✓ Valorisation des produits et services de l'agriculture
- ✓ Organisation du lien production / acheteurs
- ✓ Diversification
- ✓ Encouragement des procédures d'aménagement foncier agricole
- ✓ Favorisation de l'accès aux réseaux
- ✓ *Protection stricte du couple « bâtiments d'élevage et parcellaire associé »*

Forêt

- ✓ Dynamisation de l'utilisation de la ressource bois
- ✓ Encouragement des procédures d'aménagement foncier forestier
- ✓ Développement des contrats d'approvisionnement
- ✓ Favorisation de la gestion de la forêt

Tourisme

- ✓ *Structuration de la filière*
- ✓ *Connaissance du patrimoine*
- ✓ *Adaptation de l'offre*

4. Éléments de diagnostic environnemental

Source : PAC du Préfet – Données périmètre SCOT 2012

En italique : éléments ajoutés

Loi montagne : 17 communes concernées (+ *Champagney et Clairegoutte*)

PNR des Ballons des Vosges : 34 communes adhérentes (+ villes porte Lure et Luxeuil-les-Bains)

Espèces protégées (L411-1 du CE) : inventaires faunistiques et floristiques

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (L411-1 et 2 du CE) : 48 arrêtés

Réserves naturelles : 1 réserve naturelle nationale (Plancher les Mines, Miellin, Haut du Them Château Lambert), celle des Ballons Comtois

Sites Natura 2000 : 3 : « site du Plateau des Mille Etangs » en cours de modification et sites de la « Vallée de la Lanterne » et des « Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance »

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : 1

ZNIEFF : 111 +7 de type 1 et 5 de type 2

➤ Grande richesse naturelle sur le territoire

Sites inscrits et classés : 1 site classé (château d'Oricourt) et 5 sites inscrits

Monuments historiques : notamment importance de Luxeuil-les-Bains, chapelle de Ronchamp et Petites Cités Comtoises de Caractère. 78 sites inscrits et 30 classés.

Vestiges archéologiques : 6 communes concernées pour la présomption et carte de synthèse des entités archéologiques

➤ Grande richesse architecturale et archéologique

Gestion et préservation de la ressource en eau :

EAU :

- DCE : objectif de bon état écologique des eaux en 2015, reporté à 2021 pour la nappe d'eau de la source de la Lanterne au Breuchin
- Pas de captage prioritaire dans le PVS
- **Nappe du Breuchin** = stratégique « ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable » ; étude sur les maximum prélevables (déficit hydrique) et étude de détermination des ressources majeures (exploitées et potentielles)
- 6 zones de captages sur la nappe du Breuchin : puits du SM des Eaux du Breuchin (>50% des prélèvements) et puits de Luxeuil
- Vulnérabilité car faible profondeur, limons argileux et gravières
- **SAGE** en cours d'élaboration : Breuchin (question notamment du partage de la ressource avec le Pays Vesoul – Val de Saône) et Allan (BV de Montbéliard)

ASSAINISSEMENT :

- Directive ERU
 - Limitation du développement de l'urbanisation en secteurs saturés ou sous-équipés
 - Parc STEP bien entretenu mais dysfonctionnements (Lure et Luxeuil notamment)
- **Enjeu sur les capacités d'alimentation en eau potable, les déficits en période d'étiage, les secours à envisager, les sensibilités aux pollutions et les recherches d'eau à envisager pour les besoins futurs**
- **Mise en place des SAGE Allan et Breuchin**

Risques :**INONDATION :**

- PPRI par débordement de la rivière Ognon de part et d'autre de Lure en 2015 (Lure, Magny-Vernois, Roye, Vouhenans et Vy) et PPRI Communauté de communes du Val de Semouse en 2007
- + *PPRI moyenne vallée de l'Ognon (concertation en cours en 2016)*
- + *SLGRI Allan en cours d'élaboration*
- Carte du ruissellement
- Risque de rupture de barrage : barrage de Champagney (construit en 1938, exploité par VNF, hauteur 33m, 13 000 milliers de m³, 106 ha)

GEO-RISQUES :

- Sismicité : communes classées en zone 2 ou 3 (carte à l'échelle de la Haute-Saône)
- Cavités naturelles (inventaire BRGM 2009 non exhaustif)
- Retrait-gonflement des argiles : niveau faible à moyen (carto BRGM 2009), arrêtés CATNAT
- Anciennes mines : étude Géoderis 2008 – 25 anciennes mines

RISQUES TECHNO :

- Sites et sols pollués : 12 sites repérés par Basol
- 7 canalisations de transport de gaz haute pression (I3)
- Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides (I1bis), oléoduc de défense commune géré par la société TRAPIL, traversant 15 communes

- **Prévention du risque inondation, prévention face aux géo-risques, prévention des pollutions liées aux anciennes activités**

Gestion des déchets :

- Plan départemental des **déchets ménagers** – arrêté préfectoral du 25 octobre 2000
- Plan départemental des **déchets BTP** – arrêté préfectoral du 15 avril 2005 pour lutter contre décharges sauvages, organiser la collecte, réduire à la source et favoriser le recyclage
- Plan départemental de prévention et de gestion des **déchets non dangereux** en cours d'élaboration
- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le PVS à Francheville (publique) et Champagney (privée)

Sobriété énergétique / ENR :

- SRCAE : 2012
- SRE approuvé en 2012 et 1 ZDE arrêtée en 2013 « nord Haute-Saône » + projet dans la CCME
- Photovoltaïque, hydraulique
- GES : déplacements, bâti, urbanisation, transport de marchandises, production d'ENR
- PCET porté par le Pays

- **Prendre en compte les impacts de la vie quotidienne sur la production de GES et encourager la production d'ENR**

Nuisances sonores :

- Voies bruyantes
- PPBE de 2013 pour la RN19 à hauteur de Lure et pour la RN57 à hauteur de Luxeuil-les-Bains (non opposable)
- Cartes de bruit stratégiques (DDT)